

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

52^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 714

13 NOVEMBRE 1998 - 150 Francs CFA

PROJET DE BUDGET 99 DU BÉNIN :

QU'ADVIENT-IL DU PROJET ABOKI ?

Depuis le 30 octobre dernier, le budget général de l'État exercice 1999, principal instrument de développement est à l'étude à l'Assemblée nationale. Il est arrêté en ressources à la somme de 233 milliards 528 millions de F CFA, et en charges à la somme de 302 milliards 915 millions de F CFA dont 3 milliards de francs au titre des charges antérieures. Il s'en dégage un besoin de financement de 76 milliards 861 millions de francs entièrement couverts par les ressources extérieures.

D'importantes actions, semble-t-il, sont retenues dans le cadre du projet de loi des finances et du projet de programmation d'investissements publics. Ainsi, entre autres, le projet de budget de l'État met l'accent sur l'entretien et la construction d'infrastructures. À cet effet, du compte rendu du conseil des ministres transmettant à l'Assemblée nationale le projet de budget général de l'État, on retient :

— la réhabilitation de la route Bourbououy-Malanville, pour un montant de 1 milliard 114 millions ;

— l'aménagement et le bitumage de la route Savalou-Djougou pour un crédit de 2 milliards 210 millions de francs ;

— le démarrage des travaux de construction du 3^{ème} pont sur la lagune de Cotonou pour un crédit de 560 millions de francs ;

(Lire la suite à la page 2)

LE MONDE A SOIF DE SOLIDARITÉ

Il n'est pas permis de se résigner au spectacle immoral d'un monde où il existe encore des personnes qui meurent de faim

(...) Dans la Lettre apostolique Tertio millennio adveniente, j'ai insisté afin que « l'engagement pour la justice et pour la paix » soit « un aspect caractéristique de la préparation et de la célébration du Jubilé » (n° 51). C'est pourquoi, dans la perspective de l'Année Sainte désormais imminente, il est de notre devoir de nous demander : à quel point de notre engagement sommes-nous arrivés ?

La parabole évangélique du pauvre Lazare et du mauvais riche, proposée par la liturgie d'aujourd'hui, nous invite avec force à cette réflexion. Elle proclame avec clarté que, face au contraste éclatant entre les riches insensibles et les pauvres qui ont besoin de tout, Dieu se trouve du côté de ces derniers. Il n'est pas permis de se résigner au spectacle immoral d'un monde où il existe encore des personnes qui meurent de faim, qui n'ont pas de maison, qui manquent de l'instruction la plus élémentaire, qui ne disposent pas des soins nécessaires en cas de maladie, qui ne trouvent pas de

travail. Et cette liste de pauvretés, anciennes et nouvelles, pourrait s'allonger indéfiniment.

Il est urgent de promouvoir une culture et une politique de la solidarité, qui commencent dans le cœur de chacun, dans la capacité à se laisser interpeller par ceux qui sont dans le besoin. Certes, face à la complexité des problèmes, l'engagement personnel ne suffit pas. Sur certains problèmes, comme celui de la dette internationale des pays pauvres, il faut que la Communauté des nations offre une réponse concertée.



À L'ÉCOUTE DU PAPE

Toutefois, ce n'est que si la culture de la solidarité se développe au sein des familles et en chaque personne, que l'on pourra parvenir de façon efficace à résoudre les grands défis de l'indigence et de l'injustice sociale (...).

Casel Gandolfo, 27 Septembre 1998

Jean-Paul II

Angelus, en la fête liturgique de saint Vincent de Paul

ADJA OUÈRÈ : MENACE SUR LA DÉMOCRATIE

On ne le dira jamais assez. Le socle de la démocratie béninoise est assez fragile au point de basculer à tout moment. En effet, des hommes politiques consciemment ou inconsciemment travaillent à rompre l'équilibre encore précaire de paix et de concorde retrouvé par le peuple béninois au prix de grands sacrifices. C'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on jette un regard sur des agissements de certaines formations politiques à la veille des prochaines consultations qui s'annoncent bien dures.

Adja Ouèrè se présente aujourd'hui comme une zone à haut risque politique si on ne prend garde. Lorsque sans coup férir, la population locale arrive à interdire la tenue de meeting à des formations politiques en cette partie intégrante du Bénin, qui est un et indivisible du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest il y a de quoi s'inquiéter pour notre démocratie. Et le comble est la prétendue marche de protestation du samedi 7 novembre dernier contre le sieur François Oyabi, ancien membre de MADEP, parti du richissime Fagbohoun, natif d'Adja Ouèrè. Le seul tort de François est d'avoir démissionné du MADEP pour le PRD de Me Adrien Houngbédi. Différence, où est la culture ?

Qu'une formation politique ait son fief, rien de plus normal. Mais que l'on

(Lire la suite à la page 2)

UNE POPULATION DANS LA MISÈRE N'A PAS LA DIGNITÉ DE L'EXISTENCE RECONNUE PAR LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE

Le 10 décembre prochain, le monde entier dont le Bénin évidemment fêtera avec joie le cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

A cet effet un comité national composé de plusieurs organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme est à pied d'œuvre. Pendant près d'un mois, du 16 novembre au 10 décembre et sur toute l'étendue du territoire, d'importantes manifestations sont prévues : séminaires et conférences publiques sur les droits de l'homme, réjouissances populaires...

50 ans, ce n'est certainement pas petit dans la vie de l'existence d'un texte aussi capital que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à travers laquelle la

quasi totalité des pays du monde entier se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Malheureusement de nos jours, veille du 3^e millénaire, sur fond de mondialisation, le monde, et particulièrement l'Afrique est déchiré par des actes ignobles qui violent de façon flagrante les droits fondamentaux de l'homme.

A quelques jours du lancement des activités devant marquer ce cinquantenaire, « la Croix du Bénin » s'est rapproché de M. Joseph Gnonlonfoun, garde des Sceaux.

(Lire la suite à la page 6)

RÉACTION À L'ARTICLE PARU DANS LA NATION SOUS LE TITRE 'PROLIFÉRATION DES ÉGLISES AU BÉNIN À QUEL SAINT DOIVENT SE VOUER LES FIDÈLES ?

Le quotidien national d'information "La Nation" a publié dans son numéro 2090 du jeudi 15 octobre 1998 un article sous le titre : « À quel saint doivent se vouer les fidèles ? »

Il y est écrit notamment : « L'Église catholique romaine, jadis bien structurée, a aussi dévié aujourd'hui pour échouer finalement sur quelques inventions peu conformes aux Écritures Saintes. Par exemple, l'Assomption, qui est un enlèvement « miraculeux » de la Sainte Vierge au ciel par les Anges, n'est nulle part inscrite dans la Bible. C'est une invention purement catholique. Pourquoi vénère-t-on la Vierge Marie (Mère de Jésus-Christ) ? Dans l'Exode 20, verset 1 à 7, n'a-t-il pas été écrit noir sur

blanc : « Alors Dieu prononça toutes ces paroles en disant : Je suis l'Éternel, ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas de statue, ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant elles, et tu ne leur rendras pas de culte ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punit la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et la quatrième (génération) de ceux qui me haïssent et qui usent de bienveillance jusqu'à mille (génération) envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. Tu ne

(Lire la suite à la page 10)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

PROJET DE BUDGET 99 DU BÉNIN :
QU'ADVIENT-IL DU PROJET ABOKI ?

(Suite de la première page)

— la poursuite de la reconstruction de la route Cotonou-Porto-Novo pour un crédit de 11 milliards 62 millions de francs ;

— la réalisation des études techniques pour la réhabilitation de la route Porto-Novo-Igolo, pour un crédit de 306 millions de francs ;

— le démarrage des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Natitingou-Porga, pour un montant de 225 millions de francs ;

— l'aménagement des voies d'accès et de traversées de Cotonou, tronçons Étoile-Rouge-OCBN-Port, pour un crédit de 1 milliard 30 millions de francs ;

— l'étude technique de réalisation et de réhabilitation des travaux de renforcement et de resurfage des routes Dassa-Parakou, Dogbo-Aboomey-Azové-Tohou, pour un crédit de 1 milliard 770 millions de francs ;

— l'aménagement des voies d'accès et de traversées de Cotonou, tronçon Godomey-Akossombo, pour un crédit de 1 milliard 290 millions de francs ;

— la poursuite des travaux de réhabilitation de la route Cotonou-Hillacondji pour un crédit de 2 milliards 52 millions de francs.

Et voilà qui a suscité toutes sortes de commentaires dans certains milieux où on affirme que dans le cadre du budget général de l'État 99, la poursuite du projet ABOKI est hypothéquée. A priori, les inquiétudes



exprimées ici et là par rapport à ce projet sont tout à fait compréhensibles d'autant qu'ABOKI, on se le rappelle, à la veille de la présidentielle 96, a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Et les nombreuses promesses faites dans le sens de la concrétisation du projet mettent du temps à se réaliser. Mieux les études de faisabilité actualisées au fur et à mesure que les années passent affichent des taux de rentabilité de moins en moins intéressants. De quoi inquiéter les riverains qui craignent que les études ne concluent à l'abandon de la suite du projet que l'on peut désormais désigner sous le vocable BOKI.

Seulement, au ministère des travaux publics on est serein. Dans un entretien exclusif, le ministre des travaux publics et des transports affirme sans ambages que l'aménagement de la route Aboomey-Bohicon-Kétou-Illara constitue une préoccupation du gouvernement. Selon M. Joseph Sourou Attin :

« le projet est subdivisé en 3 lots qui sont :

— lot 1 : Contournement des villes d'Aboomey et de Bohicon (16 km),

— lot 2 : Bohicon-Cové-Zagnanado-Houégbo (37 km),

— lot 3 : Houégbo-Kpédépko-Kétou-Illara (46,8 km).

Le lot 1 de ce projet vient d'être achevé sur un financement de la Danida.

Dans le cadre de la poursuite de la coopération entre la Danida et le Bénin, un Programme d'Appui au Secteur Routier (PASR) a été élaboré pour la période allant de 1998 à 2005 et dans lequel s'inscrivent les deux lots restants du projet ABOKI.

Suivant le calendrier établi par la partie danoise, le bitumage du tronçon Bohicon-Kétou est programmé pour la période allant de 1998 à 2001 sur une subvention danoise.

La procédure de mise en œuvre du tronçon Bohicon-Kétou a déjà démarré au niveau de la Danida.

Dans ce cadre, une mission de consultants présélectionnés par cette Institution a séjourné au Bénin du 12 au 17 octobre 1998 en vue de réunir sur place tous les éléments techniques nécessaires à la confection des dossiers d'appels d'offres suivant la réglementation danoise et pour la supervision des travaux d'aménagement et de bitumage dudit tronçon.

Il convient de faire observer que, contrairement à la pratique avec d'autres partenaires au développement, c'est la partie danoise elle-même qui mène toutes les procédures devant aboutir au choix de l'entreprise et du bureau de contrôle danois avec qui les marchés sont passés directement.

Au total, le calendrier de mise en œuvre de ce projet établi au cours du passage de cette dernière mission danoise se présente comme suit :

— démarrage des études en vue de la préparation des dossiers d'appel d'offres : janvier 1999 ;

— lancement des appels d'offres et adjudication : septembre-novembre 1999 ;

— démarrage des travaux : décembre 1999.

En ce qui concerne la section Kétou-Illara dont le taux actuel de rentabilité ne permet pas son éligibilité au financement danois, le gouvernement est en train de rechercher d'autres sources de financement.

A priori, le projet ABOKI figure bel et bien au budget 1999 sous l'intitulé actualisation études techniques et aménagement/bitumage Bohicon-Kétou-Illara. À cet effet, il est inscrit au programme d'investissement public 650 millions de francs CFA dont 600 millions de francs pour le compte de la Danida et 50 millions pour le budget national.

Au-delà des considérations politiques dont a été toujours victime le projet ABOKI, il y a lieu de se convaincre que la réalisation concrète du projet constituerait un important vecteur de dynamisation du commerce interrégional, surtout lorsqu'on se rend compte que ce tronçon constitue un trait d'union entre le Nigeria et le Togo. En ce moment de globalisation de l'économie où l'intégration régionale apparaît comme un précieux levier de développement, il est impérieux de tenir compte de ce facteur dans l'élaboration et le choix de nos projets afin de faire d'eux de véritables instruments de développement. Il y va de l'intérêt du Bénin et de son développement durable.

Alain Sessou

ADJA OUÈRÈ : MENACE SUR
LA DÉMOCRATIE

(Suite de la première page)

veuille en faire sa chasse gardée au point d'interdire sur fond de menaces les ressortissants de la localité d'appartenir à un autre parti, cela relève d'une obstruction. À la limite, ce comportement ressemble à la culture de la dictature et de l'autocratie d'un autre âge.

Et pourtant, la constitution du 11 décembre 1990 reconnaît à tout individu la liberté d'expression et d'association. Mais pourquoi veut-on refuser à François de partir du MADEP pour le PRD. Alors qu'en leur temps, des transfuges d'autres partis comme Antoine Idji Kolawolé ancien membre de l'Adema, Pierre Sounouou ancien membre du PRD attirés au MADEP avaient été applaudis.

A l'allure où vont les choses à quelques mois des législatives, nous devons nous armer d'une dose suffisante d'amour et nous convaincre qu'aucun développement de quelque localité que ce soit et du Bénin en général n'est possible sans l'acceptation de l'autre dans sa différence. Que nous soyons Dendi, Fon, Adja, Bariba, Haoussa... du PRD, du MADEP, du NCC, du Parti ensemble et autres, nous sommes tous les mêmes. Et comme l'a si bien dit le message des Évangiles du Bénin à l'occasion du nouvel an 1998, « Nous n'avons pas le droit d'oublier que la paix et la sauvegarde dépendent de nous tous ; nous avons le devoir de les promouvoir avec courage, de les défendre par notre amour de la vérité, de la justice et par notre passion pour l'unité ».

Philippe L. Amoussou

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 865
Tirage : 4.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Souvenir 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

ONG : UN RÔLE ACTIF APPRÉCIÉ

L'État providence a vécu. Les organisations non gouvernementales sont désormais des partenaires privilégiés au développement. On en veut pour preuves, les échos favorables recueillis par-ci, par-là. Dans le département de l'Atacora, pour ne citer que cet exemple, plusieurs actions sont à mettre, ces derniers jours, à l'actif des ONG : livraison du centre artisanal de Perma dont la construction a été financée par "Solidarité France" pour un montant de deux millions CFA environ. Dans la même localité a été par ailleurs posée la première pierre du centre de récupération nutritionnelle dont le coût de réalisation est évalué à près de dix millions de francs CFA.

La mise en service du centre artisanal de Perma représente un symbole dans la mesure où elle coïncide avec le séjour dans le département, du 1er au 2 novembre dernier, d'une délégation de la Fédération nationale des artisans du Bénin (FENAB). Au sein de ladite délégation, figuraient des représentants de la Fondation allemande Hanns Seidel et du ministère béninois du Plan.

Les membres de la délégation ont été reçus par le nouveau préfet du département M. Edouard André Ouin-Ouro. Ils l'ont informé que deux sites sont recherchés dans l'Atacora pour l'implantation de centres de métiers. Ces centres devront permettre aux artisans d'améliorer la qualité de leur production.

Au nombre des sollicitations faites en direction des ONG, mentionnons également celle de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves du Bénin (FENAPES). La FENAPES a organisé du 4 au 6 novembre dernier à Natitingou, les travaux d'un séminaire préparatoire de son Assemblée générale dont la tenue est prévue dans un proche avenir. Dans ce cadre, la FENAPES a bénéficié du soutien financier du projet "CLEF" dont les experts ainsi que ceux de l'USAID et de "World Education" ont pris une part active aux travaux du séminaire. Enfin, l'ONG italienne Mani Tese a fait don aux sinistrés des inondations d'un che-que de 2,5 millions de francs CFA.

Au regard de ces diverses interventions des ONG, on peut en déduire que ces dernières ont acquis une reconnaissance certaine grâce à l'objectif stratégique qu'elles se sont donné, à savoir : la promotion des hommes et des collectivités.

ATLANTIQUE

L'ÉCOLE SE DOIT D'ÊTRE AUSSI UNE "ÉCOLE DE CITOYENNETÉ"

L'institution de l'enseignement des Droits de l'Homme et de la morale dans nos écoles n'est plus qu'une affaire de temps. C'est du moins l'engagement pris par le ministre de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique M. Damien Alahoussou lors d'une cérémonie officielle de remise de matériels scolaires qu'il présidait le mardi 3 novembre dernier au complexe scolaire Gbégaméy Sud à Cotonou.

Le lot de matériel composé de 15 000 jeux de cartes et de 12 000 pancartes sur lesquelles est écrit l'article 40 de la Constitution seront apposées dans les salles de classe des écoles afin que les enseignants s'en servent comme support pour l'éducation civique et morale.

Le représentant résident du PNUD, M. Salya Fawundu a indiqué que cette dotation a été rendue possible grâce à une coopération tripartite entre l'Institut des droits de l'Homme, le ministère de l'Éducation nationale et le PNUD. Mais à quelle fin cette offre est-elle destinée ? La réponse vient, tout de

go. En effet, poursuit M. Salya FAWUNDU "les jeunes ont besoin d'être éduqués, formés et informés de leurs droits et devoirs". C'est une exigence majeure de la démocratie, en vue de son enracinement. Il est à retenir que l'enseignement et la vulgarisation des droits de l'Homme sont prescrits dans l'article 40 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

C'est cet édifice institutionnel qui constitue en quelque sorte le contrat engageant réciproquement le monde des enfants et celui des adultes. Il est le garant sûr de libertés auxquelles chacun de nous désormais, a pris goût. La célèbre formule "Nul n'est censé ignorer la loi" n'est donc pas un slogan creux ou vide de sens.

En conclusion, comme le directeur général de l'UNESCO le souligne dans le rapport annuel de l'Organisation sur l'éducation "il faut préparer les jeunes générations à contribuer à la réalisation de notre espoir : que le siècle prochain voie l'avènement d'un monde plus juste socialement, plus tolérant et plus pacifique.

BORGOU

UNE ANTENNE DU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES À PARAKOU

Le centre de formalités des entreprises (CFE) dispose désormais d'une antenne à Parakou, chef-lieu du département Borgou. La cérémonie d'ouverture du CFE/Parakou s'est déroulée le vendredi 6 novembre dernier dans les locaux du siège régional de la Chambre de commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) sous la présidence du ministre de l'Industrie, des petites et moyennes entreprises, M. Pierre John IGUE.

Au nombre des personnalités présentes à cette manifestation officielle, on pouvait remarquer le préfet du Borgou, M. Zourkareyni Toundouh, le président de la CCIB, M. Wassi Moufao, le représentant résident du PNUD, des opérateurs économiques et de nombreux invités.

Rappelons, si besoin en était, que le Centre de formalités des entreprises a pour objectif de permettre aux opérateurs économiques nationaux et étrangers d'accomplir en un même lieu, dans un délai minimum et à coût réduit, les formalités et les déclarations auxquelles ils sont astreints par les lois et règlements en vigueur en matière de création d'entreprises, de modifications ou de cessation d'activités.

Exprimant sa satisfaction, le préfet du Borgou a lancé un appel à tous les opérateurs du département afin de concrétiser leurs projets de création d'entreprises.

Le président de la CCIB a pour sa part souligné l'intérêt que revêt l'ouverture d'antennes départementales. Celles-ci, a-t-il précisé, répondent au souci majeur de créer un environnement propice à l'éclosion des initiatives privées, gage de relance du secteur privé.

Procédant à l'ouverture officielle du CFE/Parakou, communément appelé "guichet unique", M. IGUE a indiqué que la résolution des problèmes relatifs à l'emploi, à l'insertion des jeunes diplômés et la réinsertion des défilés passe nécessairement par le développement du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, génératrices d'emplois et de richesses.

MONO

DES HIPPOPOTAMES SÈMENT LA TERREUR

"Le lion, roi de la forêt, toujours roi", s'exclament joyeusement encore de nos jours

les élèves de nos écoles, au sortir de l'éducation physique et sportive, à l'instar des aînés qui les ont précédés. Il en est des lions comme des éléphants qui eux, sont qualifiés de "rois de la savane".

Si le lion, grand mammifère carnassier au pelage fauve orné d'une crinière chez le mâle, est la nuit tombée surtout la bête noire des antilopes, des girafes et des zèbres, l'éléphant au contraire se comporte autrement. Les éléphants ont beau être colossaux, ils nous attendrissent. Nous aimons leur côté lourd et délicat. Et pourtant, certains hommes continuent de les exterminer sans relâche, pour un peu d'ivoire.

L'hippopotame, lui aussi mammifère à corps massif vit en revanche dans les fleuves. Comme l'éléphant, il est recherché pour l'ivoire de ses défenses. Alors, quel mal a pris un troupeau d'hippopotames pour s'attaquer aux paisibles populations de la commune de Ouhémé-Adja, dans la circonscription urbaine de Lokossa ? Le fait est pourtant inhabituel dans la localité de voir ces pachydermes prendre des populations en otage, de rendre la pêche impossible dans les rivières et lacs. Ils n'hésitent même pas à sortir en plein jour, dévastant toutes les cultures sur leur passage et pourchassant les paysans.

Qui sait jusqu'où pourront aller ces pachydermes qui sèment la terreur dans les villages et hameaux de Ouhémé-Adja et qui échappent pour le moment à tout contrôle ? Là est la question de fond face à laquelle les populations apeurées ont interpellé, mardi 3 novembre dernier, leur maire M. Jean Kpogla. En vue de trouver une solution à la présente situation qui crée une psychose paralysante pour les activités économiques locales. Il va donc falloir agir vite avec, à l'avant-scène, les autorités politico-administratives, avant qu'il ne soit trop tard, c'est à dire qu'on ne déplore des pertes de vies humaines.

OUEMÉ

LE PREMIER MUSÉE PRIVÉ DU BÉNIN OUVRE SES PORTES À PORTO-NOVO

Si la cérémonie d'inauguration, le lundi 2 novembre dernier à Porto-Novo, du "Musée da Silva des arts et de la culture" a connu un cachet officiel et solennel, on s'en imagine les raisons sans peine.

En effet, il s'agit avant tout "d'une première" dans notre pays, ledit musée étant une initiative privée de l'homme dont l'œuvre porte le nom, Karim Elissio Urbain da Silva, consul du Brésil au Bénin. La manifestation, placée sous la présidence effective du Chef de l'État, le général Mathieu Kérékou, était riche en couleurs et en rythmes.

Des chants et danses exécutés par différents groupes folkloriques, spécialement ceux des créoles.

Le musée est situé à proximité du Commissariat Central de police de la ville de Porto-Novo. Il s'agit d'un complexe muséologique, culturel et touristique comportant, outre des objets d'art afro-brésiliens, une grande bibliothèque de 6000 ouvrages environ destinés au grand public. Le complexe dispose également d'une salle de conférence de 100 places, d'un bar-restaurant et des chambres de passage.

Dégageant la signification et la portée de son initiative, le promoteur du musée, M. Urbain Karim da Silva s'est déclaré convaincu que "sans ce témoignage vivant et concret que représente un musée par le rassemblement des objets qui parlent et identifient les prédécesseurs, l'histoire serait livresque".

Le président de la République a exhorté pour sa part, les membres de l'équipe qui sera chargée de la conservation et de l'animation

de ce musée en collaboration avec le Représentant de l'UNESCO au Bénin, à être attentifs à tout dans l'accomplissement de leur mission culturelle.

Plusieurs personnalités tant nationales qu'étrangères assistaient à la cérémonie.

Ce nouveau musée apporte sans nul doute un plus en portant témoignage, selon M. da Silva, de l'existence dans notre pays, d'une communauté que les hasards de l'histoire ont transformée en une communauté charnière entre deux continents : l'Afrique, dont elle est originaire et l'Amérique où elle s'est vue débarquée de force et où la traite des Noirs l'a conduite à la culture des créoles.

ZOU

RENDRE PLUS RÉELLE LA RESPONSABILISATION DE LA FEMME RURALE !

On ne compte plus les réunions, mais aussi les séminaires et résolutions touchant l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales. Ainsi, du 29 au 31 octobre dernier s'est tenu au siège du CBDIBA à Bohicon un atelier de réflexion sur le thème bien spécifique "Autonomisation et responsabilisation, quelles contributions ?" Organisé à l'initiative de quelques sollicitants d'ONG, cet atelier a enregistré la participation d'une délégation des femmes de l'ONG "Femmes et famille" du Niger.

Au terme de leurs journées de réflexion, les femmes rurales ont suggéré entre autres, de traduire en actes concrets l'autonomie économique de la femme rurale, sa formation et la mise à disposition des financements nécessaires à leurs activités. Les participants ont également préconisé une meilleure organisation des groupements de femmes, de la base au sommet ; un fonctionnement régulier de ces structures ainsi qu'une concertation permanente des différents acteurs du développement au niveau local.

A la cérémonie de clôture, le directeur du CBDIBA (Centre béninois pour le développement des initiatives à la base) et le représentant du Comité national des femmes rurales du Bénin (CONAFERB) ont tous deux pris l'engagement d'œuvrer ensemble avec les femmes en vue de créer les conditions devant permettre l'application conséquente des recommandations issues de l'atelier.

Le directeur départemental de la Santé, représentant le ministre de la Promotion Sociale et de la Condition féminine a dit sa satisfaction à l'endroit des participantes eu égard aux conclusions pertinentes auxquelles elles sont parvenues.

En résumé, sur l'ensemble des travaux, on peut retenir que les femmes rurales ont surtout mis l'accent sur la nécessité de l'alphabetisation fonctionnelle et surtout l'accès aux sources de crédit ou de financement.

L'homme étant la finalité du développement, son bien-être mental et physique, bref, sa santé, constitue une priorité. Aussi, ne pouvons-nous passer sous silence le fait qu'à même moment, la problématique de la prise en charge des formes graves du paludisme était à l'ordre du jour d'une rencontre similaire au Motel d'Abomey.

Une cinquantaine de médecins des formations sanitaires publiques et privées de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Zou réunis du 26 au 30 Octobre dernier ont recommandé entre autres, le recyclage des techniciens de laboratoire sur la parasitologie, et l'instauration d'un système de contrôle de qualité des examens de laboratoire.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES TEINTURIERS DE LA RÉGION DE KANDI ET L'ARGILE DE TERMITIÈRE À TRAVERS LES ÂGES

Kandi et sa région se sont illustrés, des siècles durant, dans une branche artisanale aujourd'hui abandonnée, la teinturerie. Sa prospérité était telle qu'elle était pratiquée dans 4 quartiers de Kandi comme Sinikusubéri, Hébumey, Bakpara et Gansoso, sans compter des villages mokollé voisins comme Kandifo. De nombreuses familles en vivaient, travaillant à partir de multiples puits dont la plupart sont rendus étanches par une solution à base d'argile de termitière.

* *

Selon les régions, la teinturerie à base d'indigo se faisait, soit dans des jarres volumineuses, soit dans des puits. Les teinturiers de Kandi, pour plus d'efficacité, ont préféré choisir ce dernier procédé. Mais cette option pose un problème : celui de l'étanchéité des puits ; autrement dit, comment traiter le fond et les parois de ces puits pour qu'ils n'absorbent pas, "ne boivent pas" la teinture comme le disent les travailleurs eux-mêmes ?

La solution à ce problème varie d'un quartier à l'autre, en fonction de l'usage ou non de l'argile de termitière. En effet, si certains quartiers, comme Gansoso par

exemple, n'utilisaient pas cette méthode, d'autres, en revanche préféraient l'argile de termitière comme Hébumey, Sinikusubéri, Bakpara et même le village de Kandifo à 5 km environ de Kandi. Bref, la quasi-totalité des puits avaient leur intérieur rendu imperméable par une solution à base d'argile de termitière.

Les teinturiers ont en effet constaté que les termitières étaient conçues à partir d'une argile spéciale qui permet de comprendre leur dureté et leur résistance aux intempéries. Elle est choisie à une certaine profondeur du sol, triée, minutieusement et longuement travaillée par les termites ouvriers ; ce matériau devenu remarquablement fin, acquiert la résistance du béton. C'est en vertu de cette qualité exceptionnelle que la plupart des teinturiers de Kandi et de sa région, l'ont préféré à tout autre matériau. L'on voit comment l'observation de certaines données de la nature peut être un objet de réflexion et une source d'inspiration pour une catégorie donnée d'artisans que sont les teinturiers.

Ceux-ci cependant poussent leur ingéniosité et leur recherche de la perfection jusqu'à associer cette argile pulvérisée déjà suffisante en elle-même pour garantir une bonne étanchéité, à d'autres matières

pour par faire ou renforcer davantage cette dernière. Toutefois, si à Bakpara par exemple cette argile ne subissait aucun traitement particulier avant d'être associée à d'autres matériaux, en retour à Sinikusubéri et dans d'autres centres de teinturerie, elle était d'abord longuement brûlée avant d'être pulvérisée pour donner une poudre noire qui sera par la suite mélangée à d'autres ingrédients. Ce traitement spécial par le feu, dit-on, donne davantage de consistance à ce matériau ; c'est, en quelque sorte, la qualité supérieure de l'argile de termitière directement utilisée en l'état.

CONCLUSION

Les teinturiers de Kandi et de sa région ont, pour la plupart, utilisé l'argile de termitière — toujours différemment — pour le crépissage de l'intérieur des puits de teinture, à cause d'un certain nombre de qualités qu'ils lui reconnaissent. Les résultats obtenus à cet égard ont été concluants.

D'autres artisans, ailleurs, ont eu également à utiliser cette même argile dans leur spécialité : tel est le cas des travailleurs du

fer — métallurgistes et forgerons — des potiers ou potières, des saulniers, etc.

NOTES

(1) Cet essai a été réalisé exclusivement à partir des informations fournies par les traditionalistes et de nos observations directes sur le terrain. Ces informateurs ont pour noms :

AMIDOU Bouraima, né vers 1952, cultivateur et délégué de quartier à Sinikusubéri à Kandi.

BAADININ Idriss Buiro, né vers 1910, ancien teinturier et cultivateur à Hébumey à Kandi.

BIO KPAI Seidu, né vers 1905, ancien teinturier et cultivateur à Hébumey à Kandi.

GODA Daaba né vers 1930, cultivateur, quartier Bakpara à Kandi.

KORA BATA FIJO Sérogumbé, né vers 1926, cultivateur, quartier Gansoso à Kandi.

MAMAN Musa, né vers 1955, cultivateur, charpentier et délégué de quartier à Hébumey à Kandi.

SIDI Manan, né vers 1938, cultivateur, marabout et imam de la mosquée de Hébumey à Kandi.

YÉRIMA Pierre, né vers 1922, administrateur civil à la retraite, quartier Gansoso à Kandi.

Nous les avons tous interrogés en septembre 1998.

A. Félix Irako

NEUVIÈME CONCOURS D'AGRÉGATION DU CAMES : QUATRE BÉNINOIS ADMIS

Du 2 au 10 novembre dernier, s'est déroulé à Cotonou, le neuvième concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales.

Créé les 22 et 23 janvier 1968 et entré en phase active avec son premier concours d'agrégation à Dakar en 1982, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) a organisé jusqu'ici 17 concours d'agrégation dont 9 de médecine de tous ordres et 8 de sciences juridiques, économiques et de gestion. La neuvième édition en médecine vient de se dérouler au trentième anniversaire de la création du Cames.

Pendant une semaine, 91 éminents docteurs candidats venus de treize pays francophones d'Afrique au sud du Sahara ont rivalisé d'ardeur pour se hisser à la sommité de la médecine. Parmi eux 54, soit 59,54 %, sont déclarés agrégés.

Des 9 candidats présentés par le Bénin, 4, dont une femme, ont obtenu leur agrégation dans diverses spécialités. Ainsi : dans la section médecine et spécialités médicales regroupant cardiologie, maladies infectieuses, médecine interne et hépato-gastro-entérologie, présidée par le professeur Bernard Yao Bédia de l'Univer-

sité de Cocody de Côte d'Ivoire, le docteur Fabien Houngbè a obtenu son agrégation en médecine interne. Dans la troisième sous-section des spécialités : radiologie, imagerie médicale, et pneumophysiologie, vice-présidée par le professeur André Théodore Djedjé de l'Université de Cocody, la seule femme des 4 Béninois admis est le docteur Vicentia Boco-Tognisso, devenue agrégée en radiologie. Dans la quatrième sous-section des spécialités : neurologie, rééducation fonctionnelle et réadaptation, vice-présidée par le professeur Ibrahim Pierre Ndiaye de l'Université de Dakar, Sénégal, le docteur Gilbert Avodé Dossou, est devenu agrégé en neurologie. Dans la section chirurgie et spécialités chirurgicales, notamment dans la sous-section des spécialités : gynécologie-obstétrique présidée par le professeur Eusèbe Alihonou de l'Université nationale du Bénin, le docteur Takpara Issifou a obtenu son agrégation en gynécologie-obstétrique.

Tant bien que mal le Cames fait son petit bonhomme de chemin. En faisant d'éminents professeurs chercheurs aptes à apporter leur contribution dans le courant du progrès scientifique pour sauver l'humanité et sauvegarder le développement durable dans un monde de jour en jour exigeant.

Ph. L. Amoussou

« LA CONFIANCE » : UNE ÉCOLE MATERNELLE AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE À COCOCODJI

De petits élèves de 2 à 4 ans de l'école maternelle «La Confiance» ont présenté le Jeudi 22 Octobre 1998 une exposition de leurs travaux. C'était sous la direction de Mesdames Delphine Gomez, Célestine Ahodi toutes membres fondatrices de l'école et de Mme Rose-Marie Guillemait, une partenaire privilégiée venue de France pour prendre part à cette exposition.

Ils sont treize enfants inscrits aujourd'hui dont une fillette dans cette école. Ils y apprennent à écrire à partir de la maîtrise des gestes venant du bras, de l'avant-bras, du poignet, de la main et des doigts.

La pédagogie ici consiste, selon les responsables de l'école à amener l'enfant, à partir des gestes amples, à écrire progressivement. Ainsi par exemple, à l'aide des masques, on peut faire prendre conscience à un enfant de son propre corps et lui permettre, ce faisant, de se représenter lui-même son visage. Il en est de même des poteries pour montrer aux petits élèves les qualités plastiques de la terre. Toutes choses qui permettent aux enfants d'ap-

prendre à parler et à construire leur propre langage et à s'initier au monde de l'écrit. Les œuvres exposées par ces petits enfants en sont un témoignage : des masques réalisés avec des coques de noix de coco, des poussins, des coqs ou des poules fabriqués avec des feuilles déchiquetées, des jets d'encre en plans vertical et horizontal, des découpages dans des papiers peints par les enfants, etc.

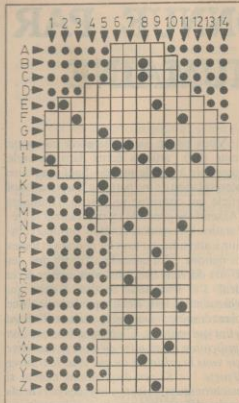
Ces travaux ont permis à Mme Guillemait d'affirmer que «les réactions topologiques des enfants sont exactement les mêmes vis-à-vis de la terre et de la matière, qu'ils soient d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique ou d'ailleurs.

Située à Cococodji, dans un cadre verdoyant, à 20 kilomètres environ à l'ouest de la mégapole de Cotonou, l'école maternelle «La confiance» dispose d'un espace naturel où existent beaucoup d'éléments pour le travail éducatif des enfants.

Guy Dossou-Yovo

UN PEU DE DISTRACTION

LE BÉNIN EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

— A. Bond. — B. Consonnes de taon. Démonstratif inversé. — C. Actinium symbolisé. Consonnes de tour. — D. Adoucir. — E. Poste de guet. Mois. — F. Douze mois. Force physique. Consonnes de soupe. — G. Septentrion. Vengeance. — H. Parure. Dans. Vaste continent. — I. Amie. Préfecture togolaise. Pronom. — J. Capitale de l'Orne. Consonnes de clé. Lettre grecque inversée. — K. Trépid. — L. Exagérées. — M. Baudet. Dieu grec de la guerre. — N. Consonnes de sot. Cri de douleur. — O. Corriger. — P. Inflorescence. Pronom. — Q. Victoire de Napoléon. — R. Sans qu'on le sache (A.V.). — S. Pas honoré. Difficulté. — T. De naissance. — U. Durée de repos. — V. Salutation angélique. Fin d'infinitif. — W. Épreuve. — X. Ensemble de dialectes. Canton suisse. — Y. Petit de l'ours. — Z. Charge de bourricot. Règle de dessinateur.

VERTICALEMENT

— 1. Recueil de pensées d'un auteur. — 2. Appréciations. — 3. Régistre. — 4. Aigrettes. — 5. Possessif. Thymus du veau. Champion. — 6. Établir. Est comprise dans la posologie. — 7. Vieux parent. Arrivée à échéance. Trou de mur. Numéral. Poilue. — 8. Propre. Sur le court de tennis. Relatives aux boudes. Note de musique. — 9. Sot. Atomes. Réels. Douze mois. Roulé. Passés sous silence. — 10. Donner la couleur de la crème. Ventilées. Jumeau. Érection. — 11. Soleil d'Égypte. Ivre. Enigme. Long pan de robe. — 12. Femme d'Osiris. Office religieux. — 13. Légumineuses. — 14. Venues au monde.

(Réponse en page 10)

LE MESSAGE SECRET

Le titre d'un ouvrage de Bernard Dadie est inscrit ici.

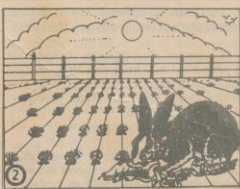
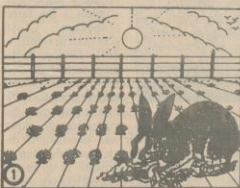
Pour le trouver, partez de la lettre pointée et tournez dans le sens des aiguilles d'une montre. Vous devez sauter un certain nombre de lettres chaque fois, toujours le même. Si vous avez bien choisi ce nombre, vous reconstituerez le titre que vous cherchez.



(Réponse en page 10)

LE JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins ? et ci-après, le dessinateur a commis sciemment sept erreurs. Relevez-les.



(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Famille et familiale, deux mots, c'est le cas de le dire, de la même famille ; et pourtant famille s'écrit avec deux L et familiale avec un seul L.

Et cela en est ainsi dans tous les autres cas : un seul L à familiar, familiarité, familiariser, familièrement...

AUTOUR D'UN MOT

Innocent, du latin innocens (non coupable)

Qui n'est pas coupable est innocent, irresponsable, il a la conscience nette.

Déclarer quelqu'un innocent c'est le disculper, le blanchir, l'absoudre, le réhabiliter et lui donner gain de cause.

Qui ignore le mal est aussi innocent. Il est candide, pur, ingénu et comme on dit "blanc comme neige".

Être d'une naïveté trop grande c'est également être innocent, crédule ; on parle alors de l'innocent du village, de l'idiot, du crétin, du demeuré.

Enfin tout ce qui n'est pas blâmable est innocent, irrépréhensible, anodin. "Nulle protection aussi sûre que l'innocence", dit une ancienne sentence latine.

DES MOTS À DEVINER

Myrobolan (MYROBOLAN), est :

— un prunier sauvage utilisé comme porte-greffe ?
— tout ce qui est extraordinaire pour pouvoir se réaliser ?
— ou un ferment qui accélère les réactions chimiques des organismes vivants ?

Réponse : Myrobolan, avec un y, est le nom donné à un prunier sauvage utilisé comme porte-greffe. Tout ce qui est extraordinaire pour pouvoir se réaliser est aussi myrobolan... mais l'orthographe n'est pas la même : MIROBOLANT.

AUTOUR D'UN MOT

Juste, du latin justus

Qui agit conformément à la justice est juste. Un homme juste, équitable, intègre, loyal, honnête, consciencieux.

Est juste tout ce qui est conforme à la justice, au droit : un juste salaire, un juste partage, une revendication légitime, fondée, raisonnable.

On dit aussi à juste titre, avec juste raison. Un calcul juste, l'heure juste, chanter juste, avoir "le mot juste". Qui apprécie avec exactitude : balance juste, coup d'œil juste, viser juste, avec précision.

Il existe aussi des raisonnements justes, pertinents, judicieux. Autre sens de juste, ne pas avoir assez d'ampleur : vêtement juste, étroit, étriqué, trop petit.

Et enfin, tout ce qui suffit à peine est juste : un repas un peu juste, insuffisant. On peut également compter un peu juste, arriver juste (au dernier moment), ou gagner de justesse, avec une légère avance.

Une sentence anglaise conseille : "Soyez juste avant d'être généreux".

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom tambour.

Tout d'abord l'expression sans tambour ni trompette : secrètement et sans bruit. Comme des troupes qui décument sans aucun signal militaire. Le tambour et la trompette surtout au XVIII^e siècle, accompagnaient généralement les mouvements militaires y compris les retraites. On dit aussi sans trompette et sans tambour.

Tambour battant : énergiquement et rapidement. Littéralement l'expression signifie : au son du tambour qui accompagnait marches et charges.

Raisonner comme un tambour : raisonner très mal. Cette expression signifie : raisonner (RAI) mal, tout en résonnant (RESO) fort bien.

Enfin raisonner comme un tambour crevé ou raisonner comme une pantoufle. Toujours le raisonnement (RAISON) comparé à la résonance (RES), le son.

N.B : Le verbe résonner, produire un son, s'écrit avec 2 N. Ses dérivés n'en prennent qu'un : résonance, résonateur. Mais on peut écrire résonant (1 N) ou résonnant (2 N).

AUTOUR D'UN MOT

Lettre, du latin littera

Lettre, majuscule, minuscule, lettre initiale ou finale.

L'alphabet français comprend 26 lettres, voyelles et consonnes.

Un écrit adressé à une personne est aussi une lettre, une missive, un pli. La lettre peut être alors datée, antidatée, comporter un post-scriptum. On écrit sur du papier à lettre et on peut en garder un duplicata.

Quand on reçoit une lettre, on l'ouvre, on en prend connaissance et une personne qui écrit beaucoup de lettres est un épistolier. Les lettres peuvent être d'invitation, de félicitations, de condoléances, de recommandations ou de remerciements.

Enfin une lettre adressée à plusieurs personnes se nomme circulaire ou pétition. Quant aux lettres papales, elles sont nommées encycliques, brefs ou bulles.

"Une lettre c'est en quelque sorte une conversation écrite", dit une sentence espagnole.

* *

"Contrecourant", "contrepartie", "contretemps", "tournebroche".

Un seul de ces quatre noms prend un trait d'union. Lequel ?

Réponse : Contre-courant.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Clic-clac : cette onomatopée exprimant un claquement sec et répété est vieille de plus de cent ans, mais il y a quelques années, clic-clac a pris un nouveau sens : clic-clac est le nom donné à un clapnet qui peut se transformer en lit... clic-clac !

Mobile : adjectif, le contraire d'immobile. Aujourd'hui, mobile est devenu un nom et désigne un téléphone mobile. On dit couramment par exemple : "J'ai acheté le plus moderne des mobiles".

BONNE SANTÉ

Nouveau vaccin anti-méningite testé au Niger

Un nouveau vaccin contre la méningite est en cours d'expérimentation au Niger. Mise au point en 1995 par le CERMES (Centre de recherche sur les méningites et les schistosomoses) basé à Niamey, cette nouvelle formule est mieux tolérée par les enfants, notamment les nourrissons, que le vaccin classique.

Les essais de ce vaccin sont réalisés avec l'accord des parents après autorisation des comités d'éthique du Niger, des États-Unis et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Si tous les tests viennent confirmer l'intérêt de ce nouveau vaccin, il pourrait être commercialisé en 2001.

* *

L'obésité : un risque majeur

contribuant aux maladies coronariennes.

L'Association américaine de cardiologie (AHA) vient d'ajouter l'obésité à la liste des risques majeurs évitables de maladies coronariennes. Elle y rejoint le tabac, le taux de cholestérol élevé, l'hypertension artérielle et la sédentarité. Jusqu'à présent, l'obésité était considérée comme un risque simple

Mais un responsable de l'AHA, le Docteur Robert Eckel, estime que "l'obésité doit être considérée comme une maladie qui dure toute

la vie, pas une question d'esthétique, et qu'elle devient une épidémie dangereuse". Le risque d'affection cardiaque peut être évité par une réduction de poids modeste (de 5 à 10 % du poids de la personne), ajoute toutefois le Docteur Eckel.

Claire Viguer

NATION

UNE POPULATION DANS LA MISÈRE N'A PAS LA DIGNITÉ DE L'EXISTENCE RECONNUE PAR LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE

(Suite de la première page)

ministre de la justice et de la législation qui a bien voulu lui accorder cette interview.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Garde des Sceaux, le 10 décembre 1998, sera célébré le cinquantième de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. À la veille des manifestations devant marquer cet anniversaire, pouvez-vous nous faire brièvement et d'une manière générale sur le plan africain surtout une analyse réflexive de nos réalités quotidiennes et de notre environnement quotidien ?

M. Joseph Gnonlonfon : Je vous remercie pour cette initiative qui permet de sensibiliser l'opinion publique sur cet événement d'intérêt majeur pour l'humanité. Avant de répondre à votre préoccupation, permettez-moi de rappeler le contexte de la naissance de ce précieux instrument, véritable monument juridique, aujourd'hui une référence privilégiée pour jurer le respect des Droits de l'Homme au niveau de chaque État.

En effet, c'est le 10 décembre 1948 que l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté et proclamé le texte de trente articles dit « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ».

Par ce document, la Communauté internationale a consacré les Droits inhérents et imprescriptibles de tous les êtres humains. Le droit à la vie n'est-il pas une nécessité ? Tout individu n'a-t-il pas le droit d'être protégé ? Nos dirigeants n'ont-ils pas l'obligation d'œuvrer au développement de leur peuple ? Je puis continuer... ?

Mais cinquante ans après, qu'en est-il de ces Droits ?

Nous devons reconnaître que notre siècle qui va bientôt s'achever risque d'être enregistré par les historiens comme le siècle des génocides. Prenons le cas du Rwanda, citons les violations successives et massives des Droits de l'Homme dans la région des Grands Lacs. Songeons à l'Algérie et à ses enfants et femmes égorgés ou éventrés, violés ou torturés. Jetons un regard sur ce qui s'est passé au Liberia, en Sierra Leone.

La liste de cruautés et du sombre tableau est longue. Quelle réconciliation pourra-t-on conseiller aux familles des victimes tant qu'aucun égorgeur ne sera jugé et condamné ?

Heureusement que la Communauté internationale, à travers la Cour criminelle internationale dont le texte de création a été adopté à Rome par 120 pays en Juillet dernier, donne la preuve de son engagement à barrer la route à l'impunité.

Cette initiative est heureuse. Mais si les États et leurs dirigeants pouvaient faire de la prévention, tout irait bien. Et si on y ajoutait l'éducation, le monde serait sauvé.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Garde des Sceaux, la misère est une violation des droits humains. Qu'en dites-vous ?

M. Joseph Gnonlonfon : Avant de répondre à votre question, définissons d'abord la misère. Du latin Miseria, Miser qui signifie « malheureux ». La misère est

donc un sort digne de pitié, une extrême pauvreté pouvant aller jusqu'à la privation des choses nécessaires à la vie.

Mais que dit l'article 23-3 de la Déclaration ? « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ».

En rapprochant cette disposition de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de la définition de la notion de misère, on se rend aisément compte qu'une population vivant dans la misère n'a pas la dignité de l'existence reconnue par les droits

de la personne humaine. La misère est une honte pour l'humanité. Je voudrais partager avec vous cette réflexion de feu le Père Louis Joseph Lebreton qui a illuminé ma vie d'étudiant : « Le plus grand mal du monde ce n'est pas la pauvreté des démunis, c'est l'inconscience des nantis ». C'est cela qui me permet de comprendre mais sans leur trouver une justification l'attitude de certains nantis intellectuels de mon pays qui critiquent la recherche pour chacun d'un minimum social qui peut ouvrir sur une porte de sortie de la misère. Ont-ils peur d'être rejoints ? Ne devraient-ils pas plutôt craindre une jacquerie, ou un déferlement des pauvres ?

« La Croix du Bénin » : Monsieur le ministre, en tant que magistrat doublé de Garde des Sceaux, quel est, selon vous, le constat local en ce qui concerne la réalité des Droits de l'Homme dans le Bénin du Renouveau ?

M. Joseph Gnonlonfon : Vous savez que le Bénin fait partie des pays ayant créé un ministère pour conduire la politique nationale en matière de droits de l'homme. Ce département veille entre autres au respect, à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme.

Dans le cadre du Programme d'action du gouvernement, il a été délégué au titre des objectifs pour la consolidation de la démocratie et la protection des Droits de l'Homme, le respect de la constitution, des Droits de l'Homme et de la liberté d'expression.

Vous demandez la réalité des Droits de l'Homme dans le Bénin du Renouveau ?

Sans tricher avec ma conscience ? Je vous dirai que le Bénin doit être considéré aujourd'hui comme une terre où les Droits de l'Homme sont globalement respectés même si la culture et la pratique ne sont pas généralisées.

Mais force est de reconnaître que certaines situations méritent une focalisation particulière... notre attention collective.

Il s'agit notamment :

— Des conditions juridiques et matérielles de garde à vue dans nos commis-

sariats de police et nos brigades de gendarmerie ainsi que de la détention dans nos prisons même si un effort certain a été accompli sur ces plans à savoir : réduction sensible des délais, construction de trois nouvelles prisons à Lokossa, à Natitingou et à Kandji ;

— Du renforcement de la moralisation de la vie publique, le respect des Droits de l'Homme passant également par le respect de la chose publique ;

— De l'éradication de la vindicte populaire ;

— De l'éradication de toute forme d'atteinte à l'intégrité physique dont les pratiques de mutilations sexuelles ;

— De l'obligation qui est faite d'enseigner les Droits de l'Homme et d'en assurer une large diffusion par tous les moyens.

Il convient de souligner que connaître ses droits est la première étape qui conduit à les faire respecter. C'est pourquoi le ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme a entrepris depuis 1997 une campagne de vulgarisation dont l'objectif est d'offrir aux populations de notre pays, les outils juridiques nécessaires pour gérer plus efficacement et de façon plus consciente leurs droits et leurs devoirs.

Le Bénin a démarré son expérience dans la pratique des Droits de l'Homme.

L'essentiel c'est de rester vigilants, car la promotion des Droits de l'Homme n'est jamais un acquis ; il faut être toujours sous tension pour aller de l'avant, pour faire mieux, pour agir plus.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Garde des Sceaux, des experts estiment anachroniques en cette veille du troisième millénaire sur fond de mondialisation, certaines dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui constitueraient même un carcan à étouffer l'épanouissement de l'homme, et de fait le développement global. Quelle réflexion vous inspirent ces critiques cinquante ans après l'existence de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

M. Joseph Gnonlonfon : Je ne connais pas exactement les dispositions que ces experts estiment désuètes. Il aurait été bon de les connaître pour porter des jugements sur ces points qui de l'avis de ceux-là constitueraient un carcan à étouffer l'épanouissement de l'Homme.

Pour ma part, j'estime qu'il n'y a pas d'œuvre parfaite. La Déclaration fête 50 ans en 1998, il n'est pas exclu que certaines dispositions soient d'une autre époque.

Mais l'on ne saurait tirer argument du temps pour faire ces critiques qui me paraissent trop audacieuses.

Vous savez, la Déclaration comporte trente (30) articles écrits dans un style accessible à tout le monde. Sauf mauvaise interprétation de ma part, il n'y a pas un seul article qui constitue un carcan. D'ailleurs l'Assemblée générale en proclamant la Déclaration la considère comme « un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations... » a entendu affirmer que des efforts doivent être faits pour arriver à cet idéal. J'ai l'habitude de dire à ceux qui critiquent les lois, à ceux qui disent qu'une loi est désuète : « veuillez appliquer d'abord celles qui existent. C'est peut être que son application ou sa mise en œuvre vous gêne que vous la critiquez ou que vous la trouvez désuète ! » Si ces dispositions étaient si anachroniques les institutions des pays neufs ne s'y référerait pas. Si ces dispositions étaient si anachroniques, les chartes africaines, inter-américaines, européennes ne prendraient pas appui sur elles.

Ce qui est patent, est que la Déclaration doit être complétée par les Droits nouveaux que génèrent nos sociétés en marche.

Les articles 28 à 30 démontrent clairement la volonté de la Communauté internationale de voir régner « un ordre ».

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Garde des Sceaux, en tant que praticien de droit, quelles sont, selon vous, les grandes réformes qui s'imposent quant au contenu du texte actuel de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en cette période de la globalisation ?

M. Joseph Gnonlonfon : Je n'aime pas le mot « globalisation ». Je ne veux pas suivre le courant. Il ne faut pas que, dès que dans le nord on utilise un mot, nous, comme atteints de psittacisme, nous suivions, nous le reproduisions. Je dis non.

Parler de grandes réformes quant au contenu du texte actuel de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme revient à dire qu'il faut apporter un changement radical dans la forme afin de l'améliorer ou d'en obtenir de meilleurs résultats.

Or de mon point de vue, cinquante ans après, je confirme que la communauté se retrouve dans les grandes lignes de cette déclaration qui n'a fait qu'édicter des principes. Appliquons d'abord ce minimum et nous verrons qu'il n'y aura plus de guerre, qu'il n'y aura plus d'exploitation de l'homme par l'homme, qu'il n'y aura pas de sous-développement.

Ce n'est pas « leur globalisation, ni leur mondialisation » qui nous sortira du système qui fait de l'homme un loup pour l'homme.

Je voudrais vous livrer en finissant cette interview ces deux phrases d'un penseur chrétien qui s'adressait aux pays développés mais aussi aux non-développés de chez nous.

« Le refus de sourire est la charité du pauvre ; l'indifférence au tiers monde est l'injustice des pays développés. La charité de l'un n'est même plus équité pour l'autre ». René Habachi dans commémorations de la création.

La tragique actualité de ces paroles ne vous interpelle-t-elle pas ?

Propos recueillis par
Barthélémy Assogba Cakpo



M. Joseph Gnonlonfon

QUE FAIT-ON À LA BANQUE D'INSULINE ?

La Banque d'insuline est un centre de santé situé à Akpakpa-Ayélawadjè, juste à côté de l'école maternelle publique de cette localité.

C'est un joyau construit et offert à la population par les Lions Clubs du Bénin.

Dans un précédent article, nous l'avons présentée en détail tant au point de vue de sa structure, de son organisation que de ses activités.

Le présent article est une compilation des témoignages du Lions Bruno Monteiro, professeur de médecine, spécialiste du diabète et directeur de ladite Banque d'insuline. Ces témoignages sont la relation de quelques cas sociaux qui ont été confiés au personnel médical de ce centre.

CAS NUMÉRO 1

Un jeune homme de 31 ans, photographe de profession, a été reconnu diabétique insulino-dépendant en 1995.

Hospitalisé dans une clinique privée deux mois durant, il y aurait dépensé toutes ses économies, plus de 150.000 F CFA. Il a même dû vendre sa mobylette BBCT pour suivre un traitement qui s'est révélé totalement inefficace. En effet, au lieu de l'insuline, il a été traité par glucophage et daonil.

Épuisé moralement, physiquement et financièrement, il a fui la clinique et s'est présenté le 26 septembre 1996 à la Banque d'insuline dans un état de pré-coma diabétique (glycosurie +++ et acétonurie +++).

La main forcée, les spécialistes du centre ont pris le risque de le traiter à titre ambulatoire. Quotidiennement et gratuitement, ils lui ont administré de l'insuline ordinaire et de l'insuline retard en sous-cutané durant 5 jours. Ils lui ont conseillé de boire beaucoup d'eau et de venir prendre des soins gratuits au centre pendant un mois.

En moins de trois semaines, ce jeune adulte a recouvré la santé et vaque normalement à ses activités de photographie.

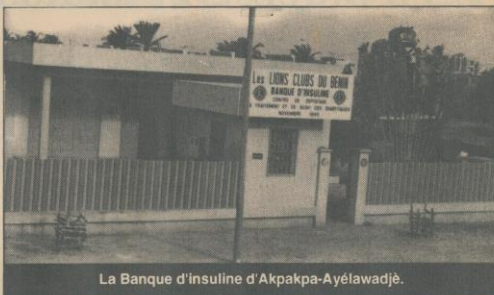
Ce traitement a coûté 19.000 F CFA aux Lions Clubs du Bénin, soit 12 % de ce que le malade a précédemment dépensé sans succès.

CAS NUMÉRO 2

Un autre patient âgé de 57 ans, est un employé de maison admis à la retraite. Il a été reconnu diabétique en 1994.

À cause d'un retard du paiement de sa pension de retraite, il n'a pu s'acheter de l'insuline pendant 2 jours. De ce fait, il s'est trouvé dans un état de pré-coma avec une glycosurie ++, une acétonurie +++ et des troubles psychiques. Sa femme et son fils l'ont amené ainsi à la Banque d'insuline. La situation du patient nécessitait une hospitalisation, mais il s'y était opposé parce qu'il n'avait pas d'argent.

Les soins à la Banque d'insuline ont été évalués à 3.900 F CFA. Ce montant a été supporté par les Lions Clubs du Bénin. Le



La Banque d'insuline d'Akpakpa-Ayélawadjè.

patient est désormais pris en charge par le centre pour conseils et traitement adéquats.

CAS NUMÉRO 3

Il s'agit d'un jeune homme de 27 ans, apprenti tôlier-peintre à Avrankou — Agbomassè. Il a été reçu à la Banque d'insuline le 18 décembre 1996 dans un état de pré-coma diabétique.

L'intéressé est célibataire sans enfant. Orphelin de père, il vit difficilement avec sa mère ménagère. Les difficultés financières l'ont empêché d'avoir son diplôme de fin d'apprentissage. Il a été reconnu diabétique insulino-dépendant en décembre 1995. Par manque d'argent, il est resté 3 jours sans insuline. Il s'est présenté à la Banque d'insuline dans un état grave avec la glycosurie +++ et une acétonurie +++.

Ce cas nécessitait incontestablement une hospitalisation dans un centre spécialisé. Mais la situation financière du patient et la gravité de son état de santé ont obligé à le prendre en charge à la Banque d'insuline afin de ne pas le voir basculer rapidement dans un coma profond, souvent mortel.

Un traitement d'urgence à base de perfusion et d'insuline a permis de récupérer ce jeune homme qui, sans l'existence de la Banque d'insuline, serait certainement décédé.

Le coût de ce traitement, 12.365 F CFA, a été supporté par les Lions Clubs du Bénin.

CAS NUMÉRO 4

Ce dernier exemple est celui du directeur d'une école privée. Il a été amené à la Banque d'insuline dans un état semi-comateux avec une glycémie à 3,94 g/litre, une glycosurie ++ et une acétonurie +++.

Une réanimation hydroélectrique et une insulinothérapie massives s'imposaient en urgence. Devant le refus de la famille à la proposition de le transporter à l'hôpital, l'équipe de la Banque d'insuline lui a administré des soins sur place pour éviter de le voir mourir. N'étant pas un centre d'hospitalisation, la Banque d'insuline a fait fonction, dans ce cas, d'hôpital de jour. Trois journées

durant, le patient est venu prendre les soins appropriés dans ce joyau des Lions Clubs du Bénin. Au bout de ce laps de temps, la glycémie est tombée à 2,03 g/litre et l'acétonurie est passée à +. Après 15 jours de suivi avec une bi-insulinothérapie, la glycémie s'est normalisée à 0,71 g/litre et l'acétonurie a complètement disparu.

Créée pour traiter les diabétiques de toutes conditions sociales, la Banque d'insuline est avant tout un centre de santé où l'on pratique toutes sortes de prestations médicales, y compris les

analyses. En fréquentant ce centre, vous nous aiderez à prendre davantage en charge les malades les plus démunis. Il existe des diabétiques nantis et des diabétiques pauvres. Notre vœu est que les premiers viennent en aide aux seconds en se faisant traiter à la Banque d'insuline. Il existe des gens socialement aisés dont un parent a peut-être vécu les affres du diabète. Même si vous et les vôtres avez le privilège de n'être jamais malades, venez vous joindre à nous pour aller au secours des pauvres qui subissent les effets de cette maladie (on dénombre actuellement 200.000 diabétiques au Bénin).

Si d'une manière générale, vous aimez aider vos semblables en difficultés, venez visiter la Banque d'insuline lors de la quinzaine de lutte contre le diabète qu'organisent les Lions Clubs du Bénin du 14 au 30 novembre 1998.

Si vous voulez plus d'informations sur la Banque d'insuline, vous pouvez appeler dans la journée le Lions Bruno Monteiro au 30-37-73 ou le Lions François Djirou au 30-01-55.

Lions Vincent Kissèounon
Président de la Commission des
relations publiques
Lions Club Cotonou-Nokoué.

LE SIDA, CETTE MALADIE QUI DÉTRUIT NOS RESSOURCES AU BÉNIN

Aujourd'hui, il n'est pas de maladie aussi coûteuse que le sida. Pis, il n'existe pas encore de thérapeutique efficace facilement accessible. Chaque année, plusieurs millions de dollars sont investis à travers le monde dans les recherches et programmes de lutte contre la pandémie. Comme si la nature voulait en rajouter aux misères des pays sous-développés, c'est malheureusement encore dans ceux-ci que le rythme de propagation du Sida/Vih est des plus rapides. Sur les 23 millions de personnes infectées dans le monde, 94 pour cent se trouvent dans les pays pauvres et 14 millions d'entre elles en Afrique subsaharienne... Le Bénin, avec ses 24 157 cas de sida déclarés en 1996 et un taux de séroprévalence de 4 pour cent commence d'ores et déjà à s'inquiéter de la progression d'un mal qui entame dangereusement les ressources du pays et compromettrait ses chances de développement.

Dissocier le problème du sida de celui du développement reviendrait à sous-estimer l'impact de la pandémie sur les ressources d'un pays. Au Bénin, le taux de prévalence du Vih s'étant multiplié par 9 en l'espace de six ans, de 1990 à 1996, il est clair que les ressources également en ont pris un coup sérieux. Les lourds investissements qu'exige la lutte contre le fléau,

les répercussions démographiques, sociales et économiques qui en découlent font dire à certains spécialistes que le pays est menacé de disparition si rien n'est fait pour juguler l'évolution du mal.

Pour le professeur Séverin Anagonou, coordonnateur du programme national de lutte contre le sida (PNLS), le sida, plus qu'un problème de santé publique, est un véritable problème de développement qui engendre la perte de population d'âge productif, la désintégration des structures familiales et l'alourdissement des dépenses de santé.

Selon le recensement de 1995, le Bénin comptait 5,4 millions d'habitants. Sur ce nombre, les cas de sida déclarés sont de 24.127 dont 6.592 enfants. Ainsi, nous assistons à un drame qui est d'autant plus regrettable qu'il touche la couche juvénile dont dépend l'avenir d'une nation.

Des spécialistes s'accordent à reconnaître que si le sida n'est pas maîtrisé, la population risque de diminuer et l'espérance de vie avec elle. Celle-ci pourrait descendre à 33 ans dans quelques années

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SEPT NOUVEAUX PRÊTRES AU SERVICE DES HOMMES DANS LE DIOCÈSE DE LOKOSSA

• Prêtres de Jésus-Christ !
• Prêtres à jamais selon le prêtre-roi de Salem, Melchisédech !
• Collaborateurs infatigables de l'Évêque !

Tels sont désormais les attributs des Abbés :

Antoine Victoire Nouwavi, de la paroisse de Granp-Popo ; Nazaire Victor Codjovi Anato, de la paroisse de Guézin ; Léon Vignani Codjo Sakponou de la paroisse de Konouhoué ; Innocent Dassanou de la paroisse de Sé ; Antonio Yaovi Acaikpo de la Cathédrale Saint-Pierre-Clavier de Lokossa ; Émile Sato de la paroisse d'Azové ; Victor Dogbloué, de la paroisse de Houédogbé, tous ordonnés prêtres le samedi 31 octobre 1998, à la veille de la « Toussaint », en la cathédrale Saint-Pierre-Clavier de Lokossa. Elle était devenue trop petite pour contenir : parents, amis, religieux, religieuses, séminaristes et responsables politico-administratifs.

La cérémonie a été présidée par son Excellence Mgr. Robert Sastre, Evêque de Lokossa, entouré pour la circonstance de quatre-vingt-deux (82) prêtres concélébrants.

DON DE DIEU

C'est au Père Achille Noudéhou, vicaire général de Lokossa, qu'il était revenu, d'appeler les « ordinands » et de les présenter à l'Évêque. Les heureux du jour, se confiant au Seigneur, l'étoile encore en écharpe, répondirent d'une voix sûre, ferme et rassurante, « Me voici » à l'appel du Seigneur à travers leur vicaire général. Ensuite, ils furent accompagnés et remis à l'Évêque par leurs parents respectifs qui, unanimement affirmèrent avec enthousiasme : « C'est le Seigneur qui nous les a donnés, nous les lui redonnons ». Un acte de gratuité et de générosité apprécié par le Pasteur de Lokossa qui n'a pas caché sa joie en les remerciant d'avoir ainsi contribué au salut de l'humanité.

Le Gloria merveilleusement exécuté par les filles de Génésareth, nous plaçait de plain-pied dans la liturgie de la Parole.

S'inspirant des textes proposés pour la circonstance à savoir : Isaïe 44, 1-5, 2 Cor. 4,



Imposition des mains par S. E. Mgr. Sastre.

1-2, 5-7 (la puissance de l'Apôtre vient de Dieu) Luc 4, 16-22 « L'Esprit du Seigneur est sur moi ». Mgr. Sastre axa son homélie sur l'œuvre du Saint-Esprit dans les hommes et dans l'Eglise. Il s'exprima notamment ainsi : « L'Esprit de Dieu repose sur moi, l'Esprit de Dieu m'a consacré, l'Esprit de Dieu m'a envoyé proclamer la paix, la joie ». Puis il poursuivit :

« C'est ainsi qu'un cantique que nous chantons avec ferveur, a synthétisé l'action de l'Esprit, prédit par le prophète, au sujet du Messie mais qu'il étend à tous ceux que le Seigneur appelle et choisit (...) Seul le Christ a reçu en plénitude l'onction de l'Esprit pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres (...). Aujourd'hui, pour nous dans le Mono, l'Esprit va consacrer par l'onction, sept jeunes gens qu'il a choisis et préparés pour étendre le règne de Dieu sur cette terre et édifier son Eglise, signe du Salut pour les Hommes ».

L'Évêque demanda ensuite à l'assistance de mettre la prière au centre de sa vie. Elle est un acte de remerciement, de reconnaissance et de supplication envers le Créateur.

S'adressant aux futurs prêtres, il leur expliqua clairement ce qu'ils allaient devenir par l'imposition des mains et par l'onction du saint chrême, en ces termes : « Tout à l'heure, vous serez en quelque sorte le réceptacle de l'Esprit par l'imposition des mains, vous aurez les mains saintes de saint chrême, l'huile messianique par excellence (...). Le sacerdoce est un mystère, un mystère de vie (...). Aujourd'hui, l'Esprit vous appelle à devenir prêtres à la manière des Apôtres, l'Esprit va bientôt vous envoyer comme des

brebis au milieu des loups, et qui est prêt à vous donner la candeur de la colombe et l'astuce du serpent (...). »

Mais le prélat ne manqua pas de les mettre en garde contre les difficultés qu'ils rencontreront dans l'exercice de leur ministère sacerdotal en indiquant :

« Soyez donc les héritiers de la paix (...), le sacerdoce n'est pas un point d'arrivée, mais un point de départ (...). Vous aurez à lutter contre l'immonde, l'antique serpent, celui des diverses mythologies dont les nôtres en Afrique ne sont les moindres et qui aujourd'hui mieux qu'hier est devenu le dragon dévoreur des vies humaines, depuis le meurtre des innocents étouffés dans le sein maternel par la pilule ou pompés par les seringues aspirantes jusqu'aux guerres génocidaires se font par pays africains interposés (...). Il ne faut pas que vous

prenez aux fidèles que la présence de Dieu n'est pas célébrée par le bruit et la cacophonie (...) »

Mgr. Sastre termina son homélie en rappelant les quinze (15) béatitudes sacerdotales, qui interpellent le prêtre et lui font prendre conscience que le Christ est son être et son agir, qu'il est d'abord prêtre pour les autres, que le sacerdoce est un service joyeux et qu'il doit annoncer la parole de Dieu avec conviction...

LA LITURGIE DE L'ORDINATION

C'était le point culminant de la célébration. Tour à tour, les candidats au sacerdoce firent la promesse à l'Évêque et à ses successeurs. Ensuite suivit la litanie des saints pour implorer leurs grâces sur les « ordinands ». Puis l'imposition des mains et la



S. E. Mgr. Robert Sastre, évêque de Lokossa qu'environnaient les nouveaux-prêtres. De gauche à droite, les Abbés : Léon Sakponou, Antonio Acaikpo, Innocent Dassanou, Victor Dogbloué, Antoine Nouwavi, Émile Sato, Nazaire Anato.

tentiez Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

prendre à Dieu en vous prévalant d'une théologie évacuée de la croix du Christ (...). Sur la culture, sur toute culture digne de ce nom, travaillez à votre propre conversion en y invitant les autres (...). Travaillez à la beauté de la liturgie, tout en faisant com-

BÉATITUDES SACERDOTALES

- 1 — Bienheureux le prêtre qui sait que le Christ est son être et son agir : il est rentré de plain-pied dans le mystère du sacerdoce.
- 2 — Bienheureux le prêtre convaincu qu'il est d'abord prêtre pour les autres : il est passé du possessif à l'oblatif.
- 3 — Bienheureux le prêtre pour qui le sacerdoce est un service joyeux : il a dit un oui généreux au mystère de la croix.
- 4 — Bienheureux le prêtre qui vit la parole de Dieu et l'annonce avec conviction : il sait puiser à la source d'eau vive qui jaillit en vie éternelle.
- 5 — Bienheureux le prêtre qui sait se retirer au désert avec le Christ : il sera libéré du pouvoir de la chair, de l'argent et de la volonté de domination.
- 6 — Bienheureux le prêtre qui fait de la charité son pain quotidien : il sera un homme mangé pour la gloire de Dieu.

- 7 — Bienheureux le prêtre qui se veut homme d'invocation et de supplication : l'Esprit de Dieu lui révélera l'ineffable.
- 8 — Bienheureux le prêtre qui sait accompagner le pauvre : la miséricorde du Seigneur sera toujours sur lui.
- 9 — Bienheureux le prêtre qui lutte pour la pureté de l'Esprit du cœur et du corps : il sera transparent à la lumière de Dieu et au regard des hommes.
- 10 — Bienheureux le prêtre qui se sacrifie au salut de tout homme et de tout l'homme : son cœur s'élargit aux dimensions du cœur du Christ.
- 11 — Bienheureux le prêtre qui se sait intendant des mystères de Dieu : il ne fera pas du sacerdoce une course aux honneurs.

- 12 — Bienheureux le prêtre qui s'ouvre au progrès pour la gloire de Dieu : la sclérose mentale et la superbe intellectuelle n'auront pas de prise sur lui.
- 13 — Bienheureux le prêtre qui sait écouter, dialoguer et collaborer : les ombres du cléricalisme n'embourberont pas sa route.
- 14 — Bienheureux le prêtre qui rend à César ce qui est à César, tout en sachant que César est créature de Dieu : il sait que Dieu seul est adorable.
- 15 — Bienheureux le prêtre qui sait que vivre est une grâce et la mort un gain : il sera accueilli dans le royaume de Dieu.

S. E. Mgr. Robert SASTRE
A l'occasion des Ordinations
du 31 octobre 1998 à Lokossa

Sylvain A. Sawa
Ahomey-Calavi

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JEAN-PAUL II PUBLIE SA TREIZIÈME ENCYCLIQUE : « FIDES ET RATIO » (FOI ET RAISON)

La treizième encyclique du Pape Jean-Paul II « Fides et Ratio » (Foi et Raison) a été présentée le 15 octobre 1998 à la veille du vingtième anniversaire de pontificat du Saint-Père. Elle est adressée aux évêques de l'Eglise catholique, témoins de la vérité divine et catholique et, à travers eux, à toutes les personnes qui s'intéressent à la relation entre ces deux modes de connaissance de l'esprit humain.

Par cette encyclique Jean-Paul II veut lancer un vaste mouvement de solidarité avec les intellectuels et les scientifiques pour créer un front de refus du nihilisme et du pragmatisme ambiant. « Il peut y avoir de compétitivité entre la raison et la foi » souligne le Pape.

Ne contenant ni interdits, ni règles éthiques, ni réflexion doctrinale ou pastorale, ni percée eucéménique, cette nouvelle encyclique cherche à redonner confiance dans les capacités cognitives de l'homme dans un climat culturel marqué souvent par le relativisme et le scepticisme. Elle veut aussi encourager la raison humaine à s'adonner à la quête de la vérité ultime et de l'Être.

L'HOMME À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

L'homme de toutes les époques, de toutes les civilisations n'échappe pas aux questions de fonds : qui suis-je ? D'où viens-je ? où vais-je ? Pourquoi la présence du mal ? qu'y aura-t-il après cette vie ?

Le désir de la vérité fait partie de la matière même de l'homme. Aussi le Pape met-il en garde contre l'agnosticisme, le relativisme et le scepticisme qui dénaturent cette capacité fondamentale de l'esprit humain : découvrir et posséder la vérité.

LA FOI NE CRAINT PAS LA RAISON

L'Eglise ne peut qu'apprécier les efforts de la raison pour atteindre des objectifs qui rendent l'existence personnelle toujours plus digne, déclare le Pape. « Elle voit en effet dans la philosophie le moyen de connaître les vérités fondamentales concernant l'existence de l'homme. En même temps elle considère la philosophie comme une aide indispensable pour approfondir l'intelligence de la foi et pour communiquer la vérité de l'évangile à ceux qui ne la connaissent pas encore ».

La raison avec ses moyens naturels, permet à l'homme de découvrir qu'il existe une fin ultime qui donne sens à la vie et à toute chose. Mais c'est seulement dans l'acte de foi, où la personne s'ouvre à l'aide de Dieu que celle-ci peut l'atteindre dans sa réalité même.

PHILOSOPHIE ET THÉOLOGIE

La philosophie prépare à accueillir la foi et met en place les concepts et les termes de systèmes cohérents qui permettent le développement de la théologie. Réciproquement la vérité divine proposée dans les Écritures sainement comprises selon l'enseignement de l'Eglise, jouit d'une intelligibilité propre, avec une cohérence logique telle qu'elle se propose comme un authentique savoir.

Le Pape situe successivement l'importance et la place de la théologie dogmatique, de la théologie fondamentale, de la théologie morale et de leurs relations avec la philosophie et avec les cultures. Dans ces échanges se créent de nouvelles réalités. « Lorsqu'elles sont profondément enracinées dans l'humain, les cultures portent en elles le témoignage de l'ouverture spécifique de l'homme à l'universel et à la transcendance » (n° 70 p. 109).

C'est dire que « la culture a, en elle-même, la possibilité d'accueillir la révélation divine » (n° 71 p. 111) sans toutefois pouvoir « jamais devenir le critère de jugement et encore moins le critère ultime de la vérité en ce qui concerne la révélation de Dieu » (n° 71 p. 112).

Le Pape situe et définit la philosophie chrétienne comme une démarche spéculative conçue en union étroite avec la foi et rappelle que la théologie elle-même fait appel à la philosophie qui lui rend de nombreux services.

La révélation toutefois ne pourra jamais rabaisser la raison dans ses découvertes et dans sa légitime autonomie ; pour sa part toutefois, la raison ne devra jamais perdre sa capacité de s'interroger et de poser des questions, en ayant conscience de ne pas pouvoir s'ériger en valeur absolue et exclusive (n° 79 p. 123).

A L'ÉCOUTE DE LA PAROLE DE DIEU

L'homme, rappelle le Pape, peut parvenir à la connaissance de la vérité objective, en réalisant « l'adéquation de l'objet et de l'esprit » (Lire la suite à la page 10)

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE DE FIDJROSSÉ, COTONOU

Joie, réjouissances, action de grâce et méditation ! Tout cela était au rendez-vous, ce dimanche 25 Octobre 1998, à la paroisse Saint François d'Assise de Fidjrossé à Cotonou.

C'est ce jour que S. E. Mgr. Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou a béni et consacré à Dieu le bâtiment flamboyant de l'église de Fidjrossé. Ils sont dix prêtres à entourer le prélat au cours de l'eucharistie. Parmi eux, figurent les Pères Gaetano Moutres et Xavier Perego respectivement ancien et nouveau curés de Fidjrossé et Florent N. Gmentou, actuel curé de la paroisse Saint-Louis de Gbédégbe. C'est de celle-ci qu'a dépendu pendant longtemps la station secondaire de Fidjrossé, avant d'être canoniquement érigée en paroisse Saint François d'Assise le 29 Octobre 1989 par Mgr Christophe Adimou — de regrettable mémoire — alors archevêque de Cotonou.

Fidèles et invités ont répondu nombreux, très nombreux présents à cette cérémonie. Il était même difficile de se frayer un chemin dehors, au milieu de ceux qui n'ont pu s'installer à l'intérieur archi-comble.

Portant en majorité un tissu uniforme aux effigies de Saint François d'Assise et de la nouvelle église, les fidèles ont prié, loué et chanté le Seigneur avec la maîtrise des chorales en langues nationales de la paroisse. La décoration de l'intérieur de l'église, à partir des dessins rappelant l'histoire Sainte, participait aussi à sa manière, à la beauté de cette célébration.

C'est dans ce décor resplendissant que la parole de Dieu a une fois encore retenti. « Ce jour est consacré à notre Dieu ! Ne vous affligez pas : la joie du Seigneur est votre



rempart ! » (Néhémie 2:4-5-6-8-10) : « N'oubliez pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le Temple de Dieu est sacré, et ce temple, c'est vous » (1 Cor. 3:16-17) : « Tu es le Messie, le Fils du Dieu vivant !... Tu es Pierre et je te donnerai les clés du royaume des cieux » (Mt 16:13-19).

Il n'en fallait pas plus pour inspirer l'humilité de circonstance de l'archevêque de Cotonou, S. E. Mgr. Isidore de Souza. Il s'est surtout appuyé sur la confession de Pierre à Jésus et sur la réponse que le Christ lui a

donnée : « Tu es le Messie, le Fils du Dieu vivant !... Tu es Pierre et je te donnerai les clés du royaume des cieux ».

Cette phrase, a dit l'Archevêque, est d'une portée incommensurable. Car c'est étonnant, a-t-il dit, que le Christ prenne la décision grave de remettre à Pierre, un pauvre pêcheur, les pouvoirs même de Dieu. C'est un engagement de Dieu, un acte de confiance à l'égard de Pierre et à travers lui, à l'endroit de chacun de nous. Et Mgr. de Souza de poursuivre : « Ce jour, est un jour de grande joie. Et nous pouvons enfin chanter à Fidjrossé que Dieu est parmi nous. Dieu veut faire de Fidjrossé sa demeure au milieu de nous. Il veut nous faire confiance jusqu'au bout. Ce faisant, il nous invite à devenir des pierres vivantes dans la communauté chrétienne qui

doit être désormais, le lieu de l'existence, la demeure du Dieu Père, Fils et Esprit... ».

L'Archevêque de Cotonou a félicité et remercié les architectes, les maçons, tous ceux et toutes celles qui ont travaillé ou donné une petite goutte de leur sueur pour que cette imposante église devienne une réalité. Mais il avertit : « C'est un engagement de votre part à confesser comme Pierre que Jésus-Christ est le Messie, le Fils du Dieu vivant ».

Supplication litanique, déposition des reliques des saints Felicité et Perpétue envoyées de Rome par le Cardinal Gantin, prière de dédicace, onction de l'autel et des murs de l'église, encensement de l'autel et de l'église, prière de bénédiction de la croix et d'allumage de l'autel et de l'église : ce sont là les moments forts et très émouvants qui ont jalonné les cérémonies de consécration de l'église Saint-François d'Assise de Fidjrossé.

Toutefois, comme l'a si bien écrit le Père Xavier Perego, curé de la paroisse, dans son éditorial de la plaquette-souvenir de cette célébration : « Avoir une belle église ne suffit pas, il faut avoir une belle communauté, capable de témoigner de l'Amour qui unit tous ceux qui se nourrissent du même pain. Voilà le défi que nous devons relever, afin que, tous ceux qui ne croient pas et qui habitent notre quartier, puissent être attirés par notre communauté et entrer à l'église ».

Demandons donc à Dieu par Marie, que l'église Saint-François d'Assise de Fidjrossé qui vient de lui être consacrée devienne une demeure de grâce et de salut, où le peuple chrétien se rassemble dans l'unité, adore le Seigneur en esprit et en vérité et se construit dans la charité.

GUY DOSSOU-YOVO

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

RÉACTION À L'ARTICLE PARU DANS LA NATION SOUS LE TITRE PROLIFÉRATION DES ÉGLISES AU BÉNIN À QUEL SAINT DOIVENT SE VOUEUR LES FIDÈLES ?

(Suite de la première page)

prendras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain; car l'Éternel ne tiendra pas pour innocent celui qui prendra son nom en vain » ?

La remarque aujourd'hui est que l'Église catholique et beaucoup d'autres congrégations ne respectent plus les prescriptions bibliques et les interprètent à leur guise. L'idolâtrie qui a été défendue par la Bible, n'est point respectée à l'Église catholique où on voit encore la statue de la Sainte Vierge Marie, de Jésus, de Joseph et consorts. Nous devons nous conformer strictement à la Bible.

Il n'y a aucune différence entre le «Léga» du marché Saint-Michel et la statuette de la Sainte Vierge Marie de l'Église Saint-Michel. Il suffit qu'on lui verse un peu d'huile rouge pour qu'il devienne vodoun, un être immatériel. Personne ne sait encore si les fidèles de nos Églises adorent Dieu ou le diable. Seulement le syncrétisme religieux existe. La preuve, des gens vont à l'église le matin mais se retrouvent la nuit avec les sorcières. Plus rien n'est exclu de ce monde déboussolé dans lequel nous vivons aujourd'hui. Ailleurs, la fornication et l'adultère sont de mise et des foyers se disloquent, faisant ainsi des enfants malheureux...

retenue que nous attendions de Romuald Binazon et non cette diatribe verbale, expression d'une pensée assez pauvre, nourrie d'idées reçues et fausses, de clichés, de stéréotypes — le vœux me garder de livrer une vaine polémique avec Romuald Binazon, ayant fait mienne l'exhortation de l'Apôtre Pierre :

« Vous devez toujours être prêts à vous expliquer devant ceux qui vous demandent compte de l'espérance qui est en vous ; mais faites-le avec douceur et respect ». 1 P 3, 15b-16a

Ainsi donc sans vouloir polémiquer, il est bon de rétablir la vérité. L'Église catholique aujourd'hui, comme elle l'a toujours fait, conserve avec une très grande fidélité le dépôt sacré de la Parole de Dieu. Cela, seuls les sectaires impénitents peuvent le contester. L'Église catholique n'a pas dévié, de Saint Pierre à Jean-Paul II, du chemin tracé par le Christ.

Que précisément si l'Église catholique vénère les Saints et en tout premier lieu la Sainte Vierge, c'est dans la fidélité totale au premier commandement de Dieu. En matière d'iconographie, voici l'enseignement de l'Église, tel qu'elle l'exprime dans le Catechisme de l'Église catholique :

« Tu ne te feras aucune image sculptée... » Ex 20, 4.

2129 L'injonction divine comportait l'interdiction de toute représentation de Dieu par la main de l'homme. Le Deutéronome explique : « Puisque vous n'avez vu aucune forme, le jour où le Seigneur, à l'Horeb, vous a parlé du milieu du feu, n'allez pas vous pervertir et vous faire une image sculptée représentant quoi que ce soit... » (Dt 4, 15-16.) C'est le Dieu absolument transcendant qui s'est révélé à Israël. « Il est toutes

choses » mais, en même temps, « Il est au-dessus de toutes ses œuvres » (Sl 43, 27-28). Il est « la source même de toute beauté créée » (Sg 13, 3).

2130 Cependant, dès l'Ancien Testament, Dieu a ordonné ou permis l'institution d'images qui conduiraient symboliquement au salut par le Verbe incarné : ainsi le serpent d'airain¹, l'arche d'alliance et les chérubins².

2131 C'est en se fondant sur le mystère du Verbe incarné que le septième Concile œcuménique, à Nicée (en 787), a justifié, contre les iconoclastes, le culte des icônes : celles du Christ, mais aussi celles de la Mère de Dieu, des anges et de tous les saints. En s'incarnant, le Fils de Dieu a inauguré une nouvelle « économie des images ».

2132 Le culte chrétien des images n'est pas contraire au premier commandement qui proscribit les idoles. En effet, « l'honneur rendu à une image remonte au modèle original³ », et « quiconque vénère une image, vénère en elle la personne qui y est dépeinte⁴ ». L'honneur rendu aux saintes images est une « vénération respectueuse », non une adoration qui ne convient qu'à Dieu seul :

Le culte de la religion ne s'adresse pas aux images en elles-mêmes comme des réalités, mais les regarde sous leur aspect propre d'images qui nous conduisent à Dieu incarné. Or le mouvement qui s'adresse à l'image en tant que telle ne s'arrête pas à elle, mais tend à la réalité dont elle est l'image⁵.

Alors comprenez donc que l'Église catholique n'est pas idolâtre, ne peut cautionner l'idolâtrie, ne peut même pas être soupçonnée d'idolâtrie.

Non, Marie n'est pas une déesse. Elle n'est pas adorée.

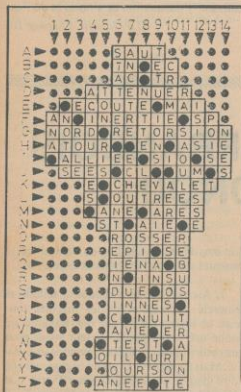
La comparaison désobligeante faite entre l'icône de Marie et le Léga de Dantokpa est une impiété et une injure grave aux fidèles catholiques. Les catholiques vénèrent Marie, Mère de Dieu, vierge et sainte, choisie par Dieu, déclarée par Dieu, par l'intermédiaire de l'Ange, « Comblée de grâce ». Alors, que cette femme, déclarée par Dieu lui-même comblée de grâce, reçoive des hommes l'hommage qui lui est dû, qu'y a-t-il d'anormal à cela ? L'homme rejetera-t-il celle que Dieu lui-même a choisie et comblée de grâce pour être la mère de son Fils unique ? Monsieur Binazon serait-il plus royaliste que le Roi ? Jésus « le Fils de l'homme », a vénéré sa mère. Et alors !

Barthélémy Assogba Cakpo

- 1) Cf Nb 21, 4-9; Sg 16, 5-14; Jn 3, 14-15.
- 2) Cf Ex 25, 10-22; 1 R 6, 23-28; 7, 23-26.
- 3) S. Basile, Sp 18, 45.
- 4) Cf Ce Nicée II : DS 601, cf Ce Trente : DS 1821-1823; Ce Vatican II : SC 126; LG 67.
- 5) Cf S. Thomas d'Aquin, x, Th 2-2, 81, 3, ad 3.

Jacques T.

REPONSE AU JEU MOTS CROISÉS de la page 5



REPONSE AU JEU LE MESSAGE SECRET de la page 5

En partant de la lettre I, on trouve : « Les jambes du fils de Dieu ».

REPONSE AU JEU DES 7 ERREURS de la page 5

- 1° - La hauteur du disque solaire.
- 2° - Le bout de la carotte s'allonge un peu plus vers la gauche.
- 3° - Un oiseau en plus dans le ciel, dans l'angle gauche.
- 4° - Le rayon de soleil s'allonge verticalement.
- 5° - La longueur de l'oreille droite du lapin.
- 6° - La hauteur du pieu à l'extrême gauche.
- 7° - La hauteur du pieu à l'extrême droite.

L'article qui suit est adressé au Directeur du journal La Nation comme droit de réponse d'un fidèle catholique.

Monsieur le directeur du journal "La Nation".

Votre journal "La Nation" n° 2090 du jeudi 15 octobre 1998 a publié sous le titre : « À quel saint doivent se vouer les fidèles ? » un article aussi gratuitement agressif qu'inutilement provocateur dans lequel, sans discernement, l'auteur Romuald Binazon, attaquant, pêle-mêle, ce qu'il appelle congrégations et Églises — bel étalage d'un savoir biblique apparemment assuré, mais, en vérité, produit d'une mauvaise digestion, du genre de ce savoir livresque à propos duquel Montaigne écrivait : « C'est témoignage de crudité et indigestion que de regorger la viande comme on l'a avalée. L'estomac n'a pas fait son opération, s'il n'a fait changer la façon et la forme à ce qu'on lui avait donné à cuire... Savoir par cœur n'est pas savoir ».

« La Nation », me semble-t-il, est un journal d'État. Sa grande marque devrait être la discrétion et l'objectivité. C'est cette

JEAN-PAUL II PUBLIE SA TREIZIÈME ENCYCLIQUE

(Suite de la page 9)

prit. Mais le Pape demande aussi que toute philosophie contemporaine soit authentiquement métaphysique, c'est-à-dire apte à transcender les données empiriques pour parvenir à l'absolu (n° 83 p. 130) grâce à cette dimension métaphysique, les penseurs contemporains pourraient échapper à toutes ces déformations qui risquent de faire perdre à l'homme le contact avec la vérité objective et qui ont nom éclectisme (n° 88), pragmatisme (n° 89) et nihilisme (n° 90).

L'encyclique se termine par un appel à reconnaître l'universalité de la Parole de Dieu qui ne s'adresse pas qu'à un seul peuple ou à une époque (n° 95 p. 148) et une exhortation aux théologiens "à reprendre et à remettre en

valeur le mieux possible la dimension métaphysique de la vérité" (n° 105 P. 162) comme aussi aux philosophes afin qu'ils découvrent la sagesse (n° 106 p. 161-162).

L'objectif de l'encyclique "Fides et Ratio" est, en définitive, de redonner confiance à l'homme contemporain. Dans l'encyclique "Veritatis splendor" dont elle est la continuation, le Pape avait voulu attirer l'attention sur certaines vérités d'ordre moral qui étaient oubliées ou mal comprises; par "Fides et Ratio" il entend donner un enseignement sur la vérité elle-même et sur son fondement par rapport à la foi. Il s'agit d'un "devoir" que Jean-Paul II ressent, qui va bien au-delà d'une simple exigence tout justifiée qu'elle soit.

Jacques T.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

NORVÈGE : UN PARTENAIRE ASSIDU POUR L'AFRIQUE

Malgré les apparences, les grandes puissances ne sont pas les seuls pays à s'intéresser à l'Afrique et à son développement économique. La Norvège, petit pays aux confins du nord de l'Europe, avec une population d'un peu plus de quatre millions jouissant d'un niveau de vie élevé, est devenue depuis quelques décennies un partenaire majeur de coopération pour les pays les plus pauvres de l'Afrique.

Avec les autres États nordiques — surtout le Danemark et la Suède — la Norvège fait depuis longtemps partie du groupe de tête parmi les pays donateurs d'aide au développement — les seuls, avec les Pays-Bas, à avoir atteint ou même dépassé l'objectif de l'aide publique fixé par l'ONU de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB). Oslo vient de lancer une nouvelle initiative pour une réduction supplémentaire de la dette des pays les plus pauvres, estimant que les mécanismes existants ne vont pas assez loin.

Pour les parlementaires et l'opinion publique, l'engagement en faveur de la paix, la démocratie et l'aide aux plus pauvres est ressentie en effet comme une obligation morale découlant directement des droits de l'homme, auxquels les Norvégiens sont profondément attachés. A tel point que la Norvège n'a pas hésité à aider certains mouvements de libération, en particulier l'ANC dans sa lutte contre l'apartheid. Selon les informations qui commencent seulement à filtrer, Oslo a ainsi donné au mouvement de Nelson Mandela près d'un milliard de couronnes, soit environ 700 millions de FF soit 70 000 millions de FCFA. Une grande partie de ces fonds avait été transportée clandestinement en Afrique du Sud par des personnalités norvégiennes, dans des conditions parfois romanesques, voire même dangereuses. Des responsables qui ne contestent pas ce chiffre, soulignent en privé "qu'il s'agissait d'un engagement qu'il fallait mener jusqu'au bout", même si l'ANC a pu se servir d'une partie de ces fonds pour se procurer des armes.

UNE POLITIQUE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

"La Norvège a bien une politique africaine, qui est fondée sur les droits de l'homme et le développement", a expliqué à MFI Tarald O. Brautaset, proche conseiller du ministre norvégien des Affaires étrangères. Il a indiqué que les Norvégiens, artisans des accords d'Oslo entre Israël et les Palestiniens, tentent d'apporter leur contribution au règlement des conflits au Soudan et entre l'Erythrée et l'Éthiopie. "Nous sommes aussi en contact avec l'Afrique du Sud à la fois au sujet de la région des Grands Lacs et l'Afrique australe".

L'aide publique au développement (APD) constitue l'un des piliers de cette politique étrangère. Malgré des restrictions budgétaires et la baisse du prix du pétrole, qui pèse lourd dans son économie, la Norvège n'abandonne pas ses partenaires du tiers-monde. Le projet de budget pour 1999, soumis au Storting (parlement) à Oslo le 5 octobre, prévoit une APD de 10,2 milliards de couronnes (environ 7 milliards de francs français) soit 700 milliard de FCFA, en légère hausse (+ 1,4%) par rapport à 1998. Ce qui permettra le maintien de la contribution norvégienne à 0,88 % du PIB pour la deuxième année consécutive.

A titre de comparaison, l'aide publique des États-Unis est tombée en 1997 à 0,08 % du PIB américain, selon le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. Celle des grandes puissances écono-

miques du Groupe des Sept (G7) a diminué, n'atteignant plus que 0,19% de leur PIB collectif, malgré le fait que la France, principal bailleur de fonds de l'Afrique subsaharienne, a enregistré un taux de 0,45 %, égal à la moyenne des autres pays donateurs du CAD. Par ailleurs, Hilde Frafjord Johnson, la ministre norvégienne du Développement et des Droits de l'homme, vient de proposer au parlement un plan pluriannuel pour augmenter graduellement l'aide norvégienne afin de retrouver le niveau de 1,0 % du PIB déjà atteint au début des années 90.

PRIORITÉ À L'AFRIQUE

"Notre programme pour 1998 met l'accent sur l'Afrique et sur le secteur social — particulièrement que l'éducation de base et la santé — et au moins 50 % de l'aide bilatérale va à l'Afrique", explique-t-on à Oslo, ajoutant que "ce cap sera maintenu et même accentué en 1999." Pour les Norvégiens, chaque pays est responsable de son propre développement. Il s'agit de les aider à améliorer leur capacité à assumer cette responsabilité. L'aide doit ainsi cibler la lutte contre la pauvreté. Le meilleur moyen, selon Oslo, est de favoriser l'éducation et la santé, et Oslo s'est fixé comme objectif d'augmenter les parts respectives de ces secteurs pour atteindre 10 % du budget total de l'aide d'ici à l'an 2000. En même temps, le budget 1999 prévoit une contribution accrue aux organisations d'aide multilatérales — à 3,3 milliards de couronnes, soit un tiers du total — tandis que près d'un milliard passera par les ONG (organisations non-gouvernementales) qui combattent la pauvreté sur le terrain. La Norvège soutiendra aussi le développement du secteur privé, notamment à travers un nouveau fonds de capital à risque, le Norfund, avec une dotation de 175 millions de couronnes (122 millions de FF) soit 12 200 millions de FCFA. L'Afrique devrait ainsi recevoir cette année plus de 1,6 milliard de couronnes (1,1 milliard de FF) au titre de l'aide bilatérale, montant qui sera accru en 1999.

Mais le projet le plus notable des Norvégiens, lancé début octobre à l'occasion des assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington, concerne la dette des pays les plus pauvres. Oslo estime que l'initiative de la dette des deux institutions, connue sous le sigle HIPC, ne suffit pas pour sortir ces pays définitivement du piège de l'endettement. La Norvège se propose ainsi d'annuler unilatéralement ses créances sur les pays qui passent par ce processus multilatéral, et incite les autres créanciers à faire de même. "Les solutions de la dette doivent être renforcées pour que ces pays n'aient pas à revenir devant leurs créanciers", dit-on à Oslo;

Même si l'aide norvégienne se veut désintéressée, la Norvège recueille les fruits de son soutien politique et économique à l'Afrique. Ses principales compagnies pétrolières, Statoil et Norsk Hydro, sont désormais solidement implantées dans l'offshore ouest-africain, notamment en Angola et au Nigeria. Et les Africains font de plus en plus appel aux Norvégiens, ainsi d'ailleurs qu'à leurs voisins Scandinaves, notamment les Suédois, dans d'autres secteurs de l'industrie et du commerce.

LE SAVIEZ-VOUS ?

MGR. A. KASUJJA,
PREMIER NONCE APOSTOLIQUE
AFRICAIN

Un événement historique pour l'Église ougandaise, un privilège qui s'ajoute à celui de la visite du Pape Paul VI à Kampala en 1969, la première d'un souverain pontife dans le pays africain. Il s'agit de l'ordination épiscopale du premier Nonce apostolique africain, l'Ougandais Mgr. Augustine Kasujja, archevêque titulaire de Césarée de Numidie, envoyé par Jean-Paul II comme son Représentant en Algérie et en Tunisie.

BOOM DES SAINTS SOUS LE PONTIFICAT DE JEAN-PAUL II

La canonisation d'Edith Stein est la 35^{ème} cérémonie de ce genre durant les 20 ans de pontificat de Jean-Paul II. La carmélite allemande d'origine juive est la 280^{ème} personne à être canonisée sous le Pape actuel. De ces 280 personnes, 246 sont des martyrs. A ces saints et saintes s'ajoutent encore pas moins de 805 bienheureux. Les Papes précédents du XX^{ème} siècle n'ont déclaré que 123 saints et bienheureux. Paul VI, 52; Jean XXIII, 10; Pie XII, 55; et Benoît XV, 6 (apic/cic/mp).

LA MATERNITÉ QUI TUE

* Chaque année, 585 000 femmes, une par minute, meurent des suites d'une grossesse. Presque toutes ces femmes vivent dans les pays en développement;

* Au moins 60 millions de fillettes qui devraient normalement être vivantes "manquent à l'appel" du fait de d'avortements pratiqués en fonction du sexe ou du manque de soins par rapport aux garçons.

* On dénombre 120 millions de femmes qui ont subi la mutilation de l'appareil génital et 2 millions de femmes courent ce risque chaque année, sans parler du VIH/Sida.

LA PAUVRETÉ ABSOLUE

Une personne sur quatre dans le monde, soit 1,3 milliard d'individus, vit dans la pauvreté absolue avec moins d'un dollar soit moins de 600 F CFA environ par jour.

* Le ministère de l'emploi et du travail belge a mis en place en 1993, une ligne téléphonique gratuite pour les victimes de harcèlement sexuel.

Ce sont 90% de femmes, dont plus de la moitié a moins de 25 ans. Quant aux harceleurs, ce sont généralement des supérieurs hiérarchiques.

75% des victimes ne voient d'autre solution que de démissionner.

QUI EST TOLÉRANT ?

Tout le monde sait qu'en Europe, nombreux sont les musulmans. La plupart sont venus de l'Afrique ou de la Turquie.

On sait également que, dans ces pays européens, on y construit des mosquées, pour permettre à ces étrangers de pratiquer leur religion. c'est normal !

Mais sait-on qu'en Arabie Saoudite le nombre des travailleurs immigrés est d'environ 6 millions. Le boom économique a provoqué un appel à la main d'œuvre étrangère. L'Arabie Saoudite possède presque le quart des réserves mondiales, en pétrole !

Il faut savoir que parmi ces travailleurs étrangers en Arabie Saoudite, 600 000 chrétiens constituent le groupe non musulman le plus nombreux

On sait que la Mecque et Médine sont, en Arabie Saoudite, les lieux saints de l'Islam.

Eh bien, de ce fait, sur tout le territoire, considéré comme «terre sacrée» musulmane, est interdite la pratique de tout autre culte !

La police a arrêté des étrangers parce qu'ils possédaient la Bible.

On fait pression pour imposer aux personnes arrêtées de se convertir à l'Islam.

On condamne à la prison ; à des coups de fouet ces gens qui osent être chrétiens (ou bouddhistes) en Arabie Saoudite. Des groupes de chrétiens se réunissent clandestinement dans des habitations privées pour prier ou étudier la Bible.

Où est la tolérance ? Où est le respect de la liberté de pratiquer sa religion ?

Je vous le demande.

Claude - Marie Meynier
R.P. 192 - Djougou - Rép. du Bénin

Marie Joannidis

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

CACAO : L'AFRIQUE EN TÊTE, L'ASIE FATIGUÉE

Ces dernières années, on disait la production africaine de cacao sur le déclin. Aujourd'hui, elle connaît une croissance soutenue alors qu'on assiste partout ailleurs à son effondrement. Reste un défi de taille pour le continent : la valorisation industrielle.

« Les tigres asiatiques sont-ils fatigués ? », s'est interrogé un délégué latino-américain avec une pointe d'humour lors de la 61^{ème} assemblée générale de l'Alliance des pays producteurs de cacao (COPAL) qui s'est tenue en octobre 1998 à Yaoundé. Au vu des statistiques, l'Afrique relève la tête alors que partout ailleurs la production s'effondre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en dix ans, la production cacaoyère des pays membres de l'Alliance est passée de 2,5 millions de tonnes à presque 2,7. A eux seuls, les producteurs africains (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Cameroun) représentent désormais près de 70 % du total mondial contre environ 55 % au début des années 90.

Il y a cinq ans à peine les perspectives étaient sombres pour le cacao africain. La production stagnait et l'irruption sur le marché de nouveaux concurrents asiatiques avait été saluée par un concert de louanges. La Malaisie et l'Indonésie feignaient pour le cacao ce qu'ils ont fait pour le caoutchouc et l'huile de palme, prédisaient les experts. On les voyait d'ici fin du siècle sur la première marche du podium. Certes en Malaisie, la production, partie de zéro, a dépassé le cap des 200 000 tonnes en 1990 mais depuis elle décline et a diminué à ce jour de 60 %. Par ailleurs, au Brésil, la maladie dite du « balai de sorcière » a réduit la production de moitié, tandis qu'en Amérique centrale, le phénomène « El Niño » a dévasté les plantations.

Par contre, les performances de l'Afrique sont spectaculaires. Dans cette fulgurante envolée, la Côte d'Ivoire occupe une place à part, tant par les volumes et les gains de productivité « à l'asiatique » obtenus depuis dix ans que par les ambitions affichées en matière de valorisation industrielle. Si dans les années 70, Abidjan semblait se complaire dans les seconds rôles, derrière le Ghana et le Brésil, aujourd'hui, sa position de leader sur le marché mondial est incontestable. Pour la campagne 1997/98, la production ivoirienne est évaluée à un peu plus d'un million de tonnes, contre 800 000 tonnes en 1990/91.



LA REVANCHE AFRICAINE

Derrière la Côte d'Ivoire, d'autres pays africains prennent leur revanche : le Ghana a détrôné le Brésil comme numéro deux mondial avec 400 000 tonnes en 1997/98. Même le Cameroun sort d'une longue période de déclin avec une récolte de 125 000 tonnes lors de la dernière campagne. Comparé à la situation économique globale du continent, l'essor de la cacaoculture ne peut manquer de surprendre. Loin d'être un simple phénomène conjoncturel, cette performance révèle, selon les observateurs, une dynamique en profondeur appelée à durer.

L'Afrique a su tirer parti de l'abondance des terres, d'une bonne pluviosité, d'un savoir-faire accru, des résultats de la recherche (variétés améliorées) et surtout de l'augmentation constante du prix au producteur avec la libéralisation de la filière. Même si cette dernière a entraîné parfois des dérapages préjudiciables à la qualité du cacao africain particulièrement prisés des chocolatiers et confiseurs européens.

Malgré les gains de productivité, les professionnels du secteur ne versent pas dans l'autosatisfaction. Le premier front de lutte entre producteurs et consommateurs porte sur les produits de substitution. Selon le délégué ivoirien, la mise en application par l'Union européenne de la directive sur l'utilisation des matières grasses autres que le beurre de cacao à hauteur de 5 % dans la fabrication du chocolat et des produits cacaotés entraînerait une contraction de la demande de 200 000 tonnes, rien qu'en

Europe, ainsi qu'une chute de 20 % des cours mondiaux.

Vote le 23 octobre 1997 par le Parlement européen, cette directive qui suscite controverse et amendements n'est cependant pas encore entrée en vigueur et risque même d'être remise en cause.

En regard des ambitions affichées, le prochain grand défi de l'Afrique n'est plus le volume des récoltes, mais la transformation industrielle d'une matière qui constitue le premier produit d'exportation de nombreux pays. Selon les experts, les sous-produits du cacao (beurre, poudre, chocolat masse...) représentent plus de 70 % du marché global.

Au plan industriel, les performances de l'Afrique sont médiocres. Au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana, seulement 17 à 18 % des fèves sont broyées sur place alors que le Brésil transforme la quasi-totalité de sa production. Selon Annar Khabur, délégué de la Malaisie à l'assemblée de la COPAL, « le broyage des fèves est passé de 70 000 à 105 000 tonnes en dix ans. La capacité installée étant de 145 000 tonnes, les taxes à l'importation ont été levées pour favoriser l'approvisionnement des usines ». Selon Guy-Alain Gauze, ministre ivoirien de la Promotion du commerce extérieur, la Côte d'Ivoire devrait « réaliser d'ici l'an 2000 la transformation industrielle de 50 % de sa production, soit environ 500 000 tonnes en beurre, tourteaux, poudre et liqueur de cacao ».

Jean-Marie Nzekoué

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

♦ La contribution de la Banque islamique de développement (BID) au financement des différents programmes de développement du Bénin de 1984 au 30 octobre 1998, selon un document de la caisse autonome d'amortissement (CAA) porte sur un montant de 38.364.340 DI, soit environ 30.468.200.680 F CFA répartis ainsi qu'il suit dans les secteurs ci-après :

— développement rural : 5.267.000 DI, soit environ 4.224.134.000 F CFA ;

— infrastructures de base 19.535.340 DI, soit environ 15.667.342.680 F CFA ;

— secteur socio-culturel 13.562.000 DI, environ 10.876.724.000 F CFA.

♦ Le marché européen représente près de 50% des exportations du Bénin, 55% pour la Côte d'Ivoire, 74% pour le Cameroun, 68% pour le Tchad, 99% pour la Guinée équatoriale.

♦ Les investissements étrangers directs sont insuffisants en Afrique. En 1996, sur 349 milliards de dollars (environ 209 400 milliards de F CFA) investis à l'étranger, 5,3 milliards de dollars (environ 3 180 milliards de F CFA) seulement se sont dirigés vers le continent africain, soit moins de 4% du total des investissements étrangers réalisés dans les pays en développement et les pays pétroliers absorbent plus de 70% des investissements étrangers du continent.

♦ 27 millions de salariés travaillent dans les zones franches d'exportation (ZFE) qui existent actuellement dans le monde. Parmi eux, précise le Bureau international du travail qui publie ces chiffres, on dénombre 90% de femmes.

♦ En 25 ans d'existence, l'intervention nette cumulée de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) se chiffre à 420 milliards de F CFA sur toute l'étendue de la zone union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ces milliards sont répartis sur 275 opérations.

♦ Les prêts constituent 80% des activités de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

♦ 1,8 milliard de FF soit 1800 milliards de F CFA, c'est le montant des prêts à long terme que la Banque européenne d'investissement a accordé aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), signataires de la Convention de Lomé.

♦ 50 % des engagements de la BOAD sont affectés aux infrastructures.

♦ Les engagements nets cumulés de la BOAD au Bénin sont chiffrés à 67 milliards, soit près de 17 % de l'engagement global de la Banque.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT A-T-ELLE ÉTÉ EFFICACE ?

L'efficacité de l'aide est fortement contestée, même si tout le monde reconnaît le caractère novateur des différentes conventions de Lomé, un dispositif d'aide unique au monde. Mais on s'accorde aussi pour reconnaître la nécessité d'un sérieux toilettage.

Le principe de l'aide-projet a montré ses limites : les délais de déblocage effectif des fonds notamment sont extrêmement longs. En fait, le cycle de réalisation des conventions dépasse les 5 ans théoriques. Ainsi, le FED 5, correspondant à la période 1985-1990 n'a été clos qu'à la fin de 1993. Et les paiements du FED 6 (1985-1990) n'ont été déboursés qu'à 81 % à la fin de 1995.

Dans les faits, l'aide de l'Union européenne s'est concentrée sur un nombre restreint de pays, souvent les moins pauvres. Ainsi, entre 1986 et 1995, parmi les 5 premiers bénéficiaires de l'aide, on

compte la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Cameroun (3% du total chacun), qui sont des pays à revenus intermédiaires. L'institution du Stabex et du Sysmin accentue cet effet pervers : en compensant les fluctuations des cours des matières premières, agricoles ou minières, pour les pays fortement exportateurs, on aide en priorité les plus riches. Exemple : en 1991, les pays les plus aidés par le Stabex sont la Côte d'Ivoire et le Cameroun (18% des fonds chacun). Entre 1975 et 1988, moins de la moitié (48%) des fonds du Stabex sont allés aux pays les moins avancés.

De fait, le Sysmin et le Stabex ont eux aussi montré leurs limites : l'expérience a montré que depuis leur instauration, la part de marché de l'Afrique dans le commerce mondial de matières premières, et sa compétitivité sur ces marchés, ne se sont guère améliorées.